

SM le Roi poursuit Sa rééducation fonctionnelle, à la suite de l'intervention chirurgicale sur Son épaule gauche

Voici un communiqué du ministère de la Maison Royale, du Protocole et de la Chancellerie :

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, poursuit Sa rééducation fonctionnelle, à la suite de l'intervention chirurgicale sur Son épaule gauche. Le processus de rééducation impose des contraintes à certains mouvements et positions, comme la position assise prolongée et le passage à la position debout.

En conséquence, les activités de Sa Majesté le Roi, que Dieu Le préserve, durant le mois sacré de Ramadan seront revues en considération de ces exigences. Sa Majesté se porte bien. Puisse Dieu préserver Sa Majesté le Roi et Le combler des bienfaits de la santé".

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10450

Samedi/Dimanche 1^{er}-2 Mars 2025

Durcissement de ton et reprise de mesures ayant déjà montré leurs limites en matière d'immigration

Le gouvernement Bayrou cherche à faire du neuf avec du vieux



Pages 4-5

Vœux

A l'occasion de l'avènement du mois de Ramadan, Libération présente ses vœux déferents à S.M le Roi Mohammed VI et aux membres de la famille Royale.

Nos vœux s'adressent également à l'ensemble du peuple marocain et à la Oumma islamique.



Le Bureau politique de l'USFP accueille avec grande satisfaction la décision de SM le Roi, appelant les Marocains à ne pas accomplir le rituel du sacrifice de l'Aïd

Page 2



Le président de la Commission de coordination politique du congrès de Mexico demande au gouvernement de son pays de revoir sa position sur la question du Sahara marocain

Page 3

Le Bureau politique de l'USFP accueille avec grande satisfaction la décision de SM le Roi, appelant les Marocains à ne pas accomplir le rituel du sacrifice de l'Aïd



À la suite du Message Royal concernant le sacrifice de l'Aïd, le Bureau politique de l'Union socialiste des forces populaires a publié le communiqué suivant :

Le Bureau politique de l'Union socialiste des forces populaires a accueilli, ce mercredi 26 février, avec une grande satisfaction la décision dictée par la sagesse du Commandeur des croyants, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, appelant les Marocains à ne pas accomplir le rituel du sacrifice de l'Aïd cette année.

L'Union socialiste des forces

populaires considère que cette sage décision Royale est une mesure appropriée face à la forte baisse du cheptel et aux répercussions sociales et économiques préoccupantes sur les familles marocaines. Cette décision répond profondément aux attentes d'une large frange du peuple marocain, qui l'a accueillie avec une grande gratitude. Elle témoigne de la sollicitude constante du Souverain envers son peuple fidèle dans les moments difficiles, d'autant plus que l'accomplissement du sacrifice religieux dans de telles circonstances aurait causé un préjudice

certain à une grande partie de la population, notamment les personnes à revenu limité.

Le parti des forces populaires saisit cette occasion pour appeler l'ensemble des autorités à s'inspirer de l'initiative Royale afin d'alléger la contrainte et la souffrance, comme le souhaite Sa Majesté, des populations démunies et des catégories vulnérables, qui endurent toutes sortes de privations et supportent les difficultés de la vie quotidienne dans un contexte social marqué par la cherté et la difficulté d'accéder à une vie décente.

African Lion 2025

Réunion de planification finale à Agadir

L'Etat-Major de la Zone Sud a abrité, du 24 au 28 février à Agadir, la réunion de planification finale de la 21^{ème} édition de l'Exercice "African Lion 2025". Un communiqué de l'Etat-Major Général des Forces armées Royales (FAR) indique qu'en plus des représentants des FAR et des Forces Armées des Etats-Unis d'Amérique, plusieurs pays amis ont participé à cette réunion afin d'arrêter les derniers préparatifs concernant les différentes activités prévues dans le programme de cette édition.

Ces activités, poursuit la même source, comprennent des formations dans plusieurs domaines opérationnels, des exercices de planification au profit des cadres participants, ainsi que de décontamination NRBC (Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique), en plus de manœuvres conjointes, ajoutant que la 21^e édition de l'Exercice African Lion inclura des actions parallèles à caractère humanitaire et social.

Prévu du 12 au 23 mai 2025 dans les régions d'Agadir, Tan-Tan, Tiznit, Kénitra, Benguerir et Tifnit, l'exercice "African Lion 2025" vise à renforcer la coopération militaire entre le Maroc et les Etats-Unis, à développer l'interopérabilité et à renforcer les capacités d'intervention dans un contexte multinational, contribuant ainsi à la promotion de la sécurité, de la paix et de la stabilité dans la région, conclut le communiqué.

Il se veut un forum d'échange d'expériences, de bonnes pratiques et de solutions collaboratives pour promouvoir et renforcer la participation des femmes dans les systèmes judiciaires à l'échelle mondiale.

Reconnaissance onusienne des efforts du Maroc en matière de protection des enfants

Les efforts du Maroc en matière de protection des enfants ont été mis en avant dans le rapport de la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la vente, l'exploitation et les abus sexuels d'enfants, présenté lors de la 58^e session du Conseil des droits de l'Homme, qui se tient jusqu'au 4 avril à Genève. Cette reconnaissance illustre "l'engagement constant du Maroc en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation des enfants, notamment dans les contextes du maintien de la paix et de l'aide humanitaire", a indiqué la Délégalion interministérielle aux droits de l'Homme (DIDH) dans un communiqué.

Lors de son interaction avec la rapporteuse spéciale à l'occasion de la préparation de son rapport, le Maroc a détaillé des mécanismes rigoureux de prévention, comprenant une sélection exigeante des militaires déployés, des formations spécifiques sur la protection des civils et des

campagnes de sensibilisation aux droits de l'enfant, rappelle la Délégalion. Les Forces Armées Royales (FAR) ont instauré un système de rotation semestriel pour limiter les risques de dérives et déploient des enquêteurs nationaux sur les théâtres d'opérations onusiens, affirme la même source, notant que ces efforts s'accompagnent d'activités civilo-militaires pour améliorer les conditions de vie des enfants touchés par les conflits.

Sur le plan juridique, le Royaume a rappelé son cadre législatif avancé, notamment la loi 27-14 criminalisant la traite des êtres humains, alignée sur les conventions internationales. Cette loi prévoit des peines sévères pour les auteurs d'exploitation et renforce les droits des victimes, y compris leur indemnisation et leur réinsertion sociale.

Le Maroc a également mis en place la plateforme numérique «E-Signalement» pour centraliser et suivre les signalements d'abus de manière

efficace, ajoute-t-on de même source. La contribution marocaine souligne également les défis persistants, tels que la difficulté d'identification des auteurs en l'absence de preuves ADN ou la stigmatisation des victimes.

Pour y remédier, le Maroc plaide pour un renforcement de la coopération internationale, en particulier à travers la création de mécanismes judiciaires indépendants chargés d'enquêter sur les abus commis dans les contextes traités par le rapport, afin de combler les lacunes liées à l'immunité fonctionnelle et réduire l'impunité dans les zones de crise.

Cette reconnaissance par la rapporteuse spéciale s'inscrit dans un contexte plus large de leadership marocain en matière de droits de l'Homme. Le Maroc, signataire de la Convention relative aux droits de l'enfant et de son Protocole facultatif, intègre régulièrement les recommandations onusiennes dans ses

réformes nationales.

Les récentes initiatives telles que les cellules d'accueil dans les tribunaux, appuyées par 300 assistants sociaux formés, ou le numéro vert gratuit pour signaler les violences contre les enfants, en sont des illustrations concrètes.

La mention élogieuse du Maroc dans le rapport de la rapporteuse spéciale reflète une dynamique nationale et internationale cohérente. Elle met en avant les avancées législatives et opérationnelles au Royaume, tout en soulignant son rôle actif dans les forums internationaux, relève encore la DIDH.

Face aux défis persistants, notamment dans les zones de conflit, le Maroc se positionne comme un modèle de mobilisation intégrée, combinant prévention, répression et coopération transnationale, tout en appelant la communauté internationale à renforcer son engagement pour la protection des plus vulnérables, conclut-on.

Le président de la Commission de coordination politique du congrès de Mexico demande au gouvernement de revoir sa position sur la question du Sahara marocain



Le président de la Commission de coordination politique du congrès de Mexico, le député Jesús Sesma Suárez, également coordinateur du Groupe parlementaire du Parti Vert écologiste (PVEM), membre de la coalition au pouvoir au Mexique, a appelé le gouvernement de son pays à revoir sa position sur la question du Sahara marocain pour être en conformité avec sa stature internationale, les relations unissant les deux pays depuis plus de soixante ans, ainsi qu'avec l'élan international en faveur de l'intégrité territoriale du Royaume.

"Le ministère des Affaires étrangères doit réévaluer la reconnaissance de l'Etat mexicain" de la pseudo-"rasd" qui a été décidée en 1979, a indiqué M. Suarez dans un communiqué publié à l'issue d'une rencontre jeudi à Mexico entre les membres de la Commission politique du congrès de la métropole mexicaine et l'ambassadeur directeur général des affaires politiques internationales au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Fouad Yazourh.

La rencontre s'est déroulée en présence de l'ambassadeur du Maroc au Mexique, Abdelfettah Lebbar, et la délégation conduite par M. Yazourh pour cette visite de travail dans ce pays d'Amérique latine. Rappelant l'élan international de reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur

l'ensemble de son territoire, y compris la région du Sahara, le dirigeant du Parti Vert écologiste du Mexique, une force politique fondée en 1986, a indiqué que seule une poignée de pays accordent encore un crédit au groupe séparatiste. "Par conséquent, et dans l'intention de renforcer les relations du Mexique avec le Royaume du Maroc, ainsi que les liens d'amitié et le commerce entre leurs peuples", le député mexicain "adresse cet appel respectueux au ministère de notre pays".

Le communiqué a été diffusé sur les réseaux sociaux accompagné d'une vidéo où M. Suárez adresse cet appel pressant à la diplomatie mexicaine pour rectifier sa position qui porte préjudice aux relations d'amitié et de coopération avec le Royaume. Le Parti Vert écologiste du Mexique fait partie de la coalition "Continuons de faire l'histoire", au pouvoir. Grâce à son alliance avec le Mouvement pour la régénération nationale (Morena) et le Parti du Travail, cette formation politique assure une participation active au gouvernement fédéral et dans plusieurs congrès d'Etat.

Cet appel au retrait de la reconnaissance de la pseudo-"rasd" intervient au lendemain de la position ferme du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), formation politique historique au Mexique, en "solidarité avec la lutte légitime" du Maroc pour défendre sa souveraineté sur son Sahara.

Le Conseil mexicain des entreprises plaide pour des relations renforcées avec le Maroc et exprime son appui à l'intégrité territoriale du Royaume

Le Conseil de coordination des entreprises (CCE) du Mexique, plus grande organisation patronale du pays d'Amérique latine, a plaidé en faveur du renforcement des relations économiques et commerciales avec le Maroc, tout en exprimant son appui à l'intégrité territoriale du Royaume.

"Nous exprimons notre appui et solidarité à l'égard de l'intégrité territoriale du Maroc, ainsi que notre volonté de travailler ensemble pour renforcer les relations commerciales", a indiqué le CCE dans un message diffusé sur le réseau social X, à l'issue d'une rencontre, tenue mercredi à Mexico, avec le président de la Chambre des représentants, Rachid Talbi Alami et l'ambassadeur directeur général des affaires politiques internationales au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Fouad Yazourh.

Présidée par le chef du CCE, Francisco Cervantes Diaz, la rencontre s'est déroulée en présence également de l'ambassadeur du Maroc au Mexique, Abdelfettah Lebbar, de la délégation de chefs de groupes parlementaires accompagnant le président de la Chambre des représentants, ainsi que de nombreux entrepreneurs mexicains opérant dans divers domaines.

Le Maroc est "le deuxième partenaire commercial du Mexique en Afrique. Il existe un grand potentiel pour le renforcement des relations commerciales entre les deux pays", a affirmé Cervantes Diaz, l'un des opérateurs économiques les plus influents en Amérique latine.

Lors de cette réunion, tenue au siège de l'organisation patronale, M. Talbi Alami a notamment rappelé que le dossier du Sahara, comme l'a indiqué SM le Roi Mohammed VI, est le prisme à travers lequel le Maroc considère son environnement in-

ternational, et l'aune qui mesure la sincérité des amitiés et l'efficacité des partenariats que le Royaume établit.

Il a souligné l'importance de voir le Mexique rejoindre l'élan international de soutien à la souveraineté du Maroc sur son Sahara et au plan marocain d'autonomie pour mettre fin à ce différend régional, ajoutant qu'une telle position est de nature à permettre aux entreprises mexicaines de mieux tirer profit du fort potentiel du Royaume en tant que carrefour important pour les marchés prometteurs en Europe et en Afrique.

Intervenant à cette occasion, M. Yazourh s'est félicité du soutien apporté par le patronat mexicain et son président, Francisco Cervantes, à l'intégrité territoriale du Maroc et à sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire de Tanger à Laguir, ainsi que leur volonté d'œuvrer conjointement avec le Royaume pour consolider les relations économiques entre les deux pays.

Au cours de cette rencontre, les deux parties ont passé en revue des propositions visant à promouvoir la coopération maroco-mexicaine dans le but de renforcer les liens commerciaux et de générer de nouvelles opportunités d'investissement dans des secteurs clés tels que l'industrie, le commerce, la technologie, les énergies renouvelables, l'agro-industrie et la logistique.

La délégation parlementaire conduite par M. Talbi El Alami est composée de Mohamed Chaouki, président du groupe du Rassemblement national des indépendants, Ahmed Touizi, président du groupe Authenticité et modernité, Rachid Hamouni, président du groupement du Progrès et du socialisme, et Abdellah Bouanou, président du groupement Justice et développement.

José Bono: Le plan d'autonomie est "l'unique solution"

Le plan d'autonomie proposé par le Maroc pour régler le conflit artificiel créé autour de son intégrité territoriale, est "l'unique solution" pour clore définitivement ce différend régional, a affirmé, jeudi, l'ancien ministre espagnol de la Défense, José Bono.

Le plan marocain d'autonomie est "l'unique solution possible, raisonnable, crédible et efficace pour résoudre ce conflit qui n'a que trop duré et mettre fin aux souffrances des personnes vivant dans des conditions inhumaines dans les camps de Tindouf", a déclaré à la MAP M. Bono, en marge de la 3ème Conférence internationale pour la paix et la sécurité, qui se tient à Las Palmas.

"Ce dont les Sahraouis ont besoin, ce sont des solutions à leurs problèmes, et le plan d'autonomie est la meilleure solution pour clore définitivement ce dossier à travers la négociation entre toutes les parties", a-t-il souligné, notant que le "polisario" campe toujours sur des positions caduques et dépassées.

Intervenant lors de la séance inaugurale de cette Conférence internationale, l'ancien ministre espagnol a indiqué que le Maroc a réalisé des "progrès considérables" ces dernières années dans tous les domaines, saluant la coopération fructueuse entre le Maroc et l'Espagne à tous les niveaux.

M. Bono a souligné, à cet égard, le "rôle important" joué par le Maroc en matière de lutte contre le terrorisme et sa contribution à la sécurité et à la stabilité dans la région.

Des chioukhs et notables sahraouis saluent la dynamique de soutien international en faveur du plan d'autonomie

Les chioukhs et notables des tribus sahraouies participant à la 3ème Conférence internationale pour la paix et la sécurité au Sahara, tenue jeudi à Las Palmas, ont salué la dynamique de soutien international en faveur du plan d'autonomie, le qualifiant d'unique option pour le règlement définitif du différend artificiel créé autour du Sahara marocain.

Intervenant lors de cette rencontre, le porte-parole des notables des tribus sahraouies, Ergueibi Hassena El Idrissi, a mis en avant l'adhésion croissante de la communauté internationale au plan marocain d'autonomie et le soutien sans équivoque dont il bénéficie de la part de grandes puissances comme les Etats-Unis, l'Espagne, la France et l'Allemagne.

Il a relevé que le plan d'autonomie s'inscrit dans la dynamique des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU soutenant une solution politique réaliste et durable, en rupture

avec les thèses séparatistes dépassées par les évolutions géopolitiques actuelles.

Cette reconnaissance internationale consacre la prééminence du plan marocain d'autonomie et entérine définitivement les velléités séparatistes, a-t-il soutenu, mettant en exergue les liens historiques d'allégeance ayant toujours uni les populations sahraouies et le glorieux Trône Alaouite.

Le porte-parole des notables des tribus sahraouies a également fait observer que de nombreux pays ont retiré leur reconnaissance de la pseudo «rasd», consacrant ainsi la souveraineté pleine et entière du Maroc sur l'ensemble de son territoire.

Il a, de même, réaffirmé l'engagement constant du Royaume, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en faveur d'un règlement définitif de ce différend régional sur la base du plan d'autonomie, dans le cadre du respect de l'intégrité

territoriale du Royaume et de sa souveraineté nationale.

Dans le même ordre d'idées, Cheikh Salhi Abdella a fustigé les manœuvres du «polisario» qui ne font que compromettre les aspirations des Sahraouis à la paix, au développement et à la réunification au sein des provinces du Sud du Maroc.

"Depuis près de 50 ans, le «polisario» s'emploie à semer la division et la précarité parmi les populations sahraouies en prononçant un discours de violence", a-t-il affirmé, qualifiant le front séparatiste d'"organisation instrumentalisée au service d'un agenda extérieur".

Au lieu de contribuer à une solution définitive, le «polisario» tente de faire perdurer ce différend artificiel, exploitant les souffrances et le calvaire des populations des camps de Tindouf pour servir ses propres intérêts, a-t-il dit.

Durcissement de ton et reprise de mesures ayant déjà montré leurs limites en matière d'immigration

Le gouvernement Bayrou cherche à faire du neuf avec du vieux



Le gouvernement Bayrou veut plus de restrictions dans la délivrance des visas. Il estime que « la France est le pays d'Europe qui a délivré le plus de visas en 2024, avec 2,8 millions accordés ». Par conséquent, il a demandé un "audit interministériel" sur la "politique de délivrance des visas" par la France aux inspections générales de la police et des affaires étrangères. Délivrance qui "tiendra compte de la qualité de la coopération migratoire des pays d'origine".

Par ailleurs, le ministre des Affaires étrangères a proposé que les délivrances de visas soient réduites "par tous les pays européens en même temps". "Si un pays ne coopère pas avec les autorités françaises, je vais proposer que tous les pays européens en même temps puissent restreindre leur délivrance de visas", a affirmé Jean-Noël Barrot sur la chaîne France 2, quelques heures avant la réunion interministérielle de mercredi.

À l'inverse, il a suggéré que l'Union

européenne baisse les droits de douanes pour les pays avec qui la coopération pour la reprise de leurs ressortissants s'améliore. "C'est un levier qui est particulièrement puissant", selon le ministre.

Interrogation

Toutefois, une question s'impose : Pourquoi recourir à une mesure qui a déjà démontré ses limites ? En effet, deux rapports issus de deux institutions étatiques françaises ont affirmé et sans détour que « la politique de restriction des visas déjà utilisée par la France contre le Maroc, l'Algérie et la Tunisie suite aux difficultés rencontrées par Paris pour renvoyer dans leurs pays les ressortissants maghrébins faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire s'est révélée inefficace et a montré ses failles ».

En effet, un récent rapport parlementaire français a assuré que ladite politique « n'a pas eu l'effet escompté. Pis,

elle a eu comme effet pervers des suspensions de coopération consulaire et d'aggraver les blocages ». En précisant qu'« une politique migratoire basée sur des représailles diplomatiques s'avère peu viable à long terme ».

En détail, ledit rapport explique que « malgré le nombre élevé d'OQTF, les résultats concrets restent faibles. En 2023, seuls 7,6% des migrants en séjour irrégulier visés par une OQTF ont effectivement quitté le territoire français, contre une moyenne de 19% dans l'Union européenne ».

Blocages

Les blocages consulaires jouent un rôle central dans cette situation, indiquent les rédacteurs dudit document qui révèle que « 96% des annulations d'éloignement sont dues au refus de délivrance de laissez-passer consulaires, nécessaires pour renvoyer les clandestins dans leur pays d'origine. Les pays du Maghreb, particulièrement l'Algérie,

figurent parmi les principaux obstacles. Les tensions diplomatiques, exacerbées par des désaccords, compliquent encore davantage la coopération ».

Selon certains observateurs, la coopération consulaire, lorsqu'elle existe, est souvent sporadique et insuffisante pour atteindre les objectifs fixés par la France. Par ailleurs, les refus massifs de laissez-passer traduisent une résistance systématique des pays du Maghreb, qui rejettent les méthodes perçues comme coercitives.

Outre les blocages consulaires, plusieurs autres facteurs entravent les éloignements forcés, ajoute le rapport qui cite « les contraintes du trafic aérien international, notamment avec des pays en conflit ou en crise ; l'impossibilité physique d'éloignement forcé, incluant des actes d'automutilation ou des refus d'embarquer ; les situations géopolitiques instables dans certains pays comme la Syrie, la Libye, l'Afghanistan ou encore le Mali qui refusent toute réadmission ou sont inaccessibles en

raison de l'insécurité ; la pression juridique et administrative des recours et protections légales complexes qui prolongent les délais et réduisent l'exécution des OQTF.

Inefficacité

De son côté, un rapport de la Cour des comptes sur la politique de lutte contre l'immigration irrégulière, publié en 2024, a conclu que « les mesures de restriction de visas, mises en œuvre par le gouvernement français entre septembre 2021 et décembre 2022, en réponse au soi-disant « manque de coopération » des pays du Maghreb, concernant la réadmission des migrants irréguliers, ont été d'une efficacité en demi-teinte, voire peu opérantes ».

Selon le document de la Cour des comptes, les facteurs expliquant l'inefficacité desdites mesures de restriction de visas se résument dans le fait qu'elles sont établies « sans activation pour autant du dispositif européen ». En fait, la France a fixé « non pas un quota de visas à délivrer, mais une cible de taux de refus. Ainsi, les consulats français en Algérie, au Maroc et en Tunisie avaient pour consigne de refuser 50% des demandes de visas ».

La même source précise que cette politique « a été décidée unilatéralement par la France et peu préparée ». Ainsi, explique le document en question, il n'a pas toujours été possible pour les consulats d'atteindre ces cibles de taux de refus car cela pouvait nuire aux politiques d'attractivité vis-à-vis de publics spécifiques (médecins, entrepreneurs, étudiants, etc.). « Leur capacité à prononcer un refus est encadrée par le droit européen. De plus, cette mesure a dégradé la relation avec ces trois pays sans que ceux-ci n'acceptent pour autant de réadmettre davantage de leurs ressortissants. Ce sont finalement d'autres initiatives diplomatiques qui ont permis de relancer les éloignements, même s'il est possible que l'activation du levier visa-réadmission ait contribué à ce résultat », indique le rapport.

A noter, cependant, que la Cour des comptes affirme que même l'activation du levier européen apparaît décevante à ce stade en révélant que sur les deux premières années, seule la Gambie a fait l'objet de l'activation du mécanisme par le Conseil de l'UE. Toutefois, la menace de son activation a d'ores et déjà permis de fluidifier les retours vers certains pays (Sénégal en décembre 2022, Irak en juin 2023).

Le rapport révèle que la création d'un levier commercial est également en cours de négociation au sein de l'Union européenne, avec le soutien de la France. « Il permettrait de restreindre les facilités tarifaires à l'importation de certains pays qui ne se montreraient pas suffisamment coopératifs en matière de réadmission. Sa mise en place n'est pas certaine, du fait de l'opposition d'une partie des Etats-membres ».

Défaillances

Sur un autre registre, le document de la Cour des comptes constate plusieurs défaillances liées à l'administration française. « Dans ce contexte de relations parfois difficiles avec les Etats tiers, l'administration française est insuffisamment coordonnée pour optimiser ses demandes de laissez-passer consulaires. En effet, ses recherches reposent à titre principal sur les préfectures de département. Pour chaque éloignement, elles doivent contacter le consulat compétent, dont la majorité se trouve uniquement à Paris, voire à Londres pour certains pays qui n'ont pas de consulat en France. De plus, de nombreuses préfectures ont des activités d'éloignement limitées, si bien qu'elles manquent d'expertise », explique le rapport. Et de poursuivre : « Les demandes sont souvent suivies directement par les préfets de département, pour garantir un ni-

veau suffisant de représentation, ce qui s'avère chronophage pour eux. Les consulats ont donc des centaines d'interlocuteurs différents, ce qui engendre parfois des tensions ou des maladroites d'après le Quai d'Orsay. En cas de difficultés réitérées dans les relations avec les consulats ou en cas d'éloignement particulièrement signalé, les préfectures saisissent la direction générale des étrangers en France, qui elle-même saisit le cabinet du ministre de l'Intérieur, pour que ce dernier sollicite le cabinet du ministre des Affaires étrangères ».

Podium

A rappeler qu'en 2022, les Algériens se trouvaient en deuxième position avec 1876 cas, tandis que les Marocains et les Tunisiens occupaient respectivement les 5e et 6e places avec 980 et 785 cas. Une dynamique similaire a été observée en 2021 et en 2018, où les ressortissants de

ces trois pays étaient régulièrement classés parmi les nationalités les plus éloignées. L'Algérie enregistre une hausse significative de +148,8% en 2022 par rapport à l'année précédente, retrouvant ainsi son niveau de 2018. Cette augmentation est directement liée au renforcement de la coopération consulaire entre Alger et Paris.

Malgré des variations ponctuelles, la liste des dix principales nationalités concernées par les mesures d'éloignement demeure remarquablement stable sur les trois années étudiées (2018, 2021, 2022). On y retrouve des nationalités non seulement maghrébines, mais aussi albanaise, roumaine, géorgienne, soudanaise et afghane, témoignant de l'hétérogénéité des flux migratoires. En 2022, des nationalités ivoirienne et pakistanaise ont fait leur entrée dans cette liste, remplaçant la Moldavie et le Mali.

Hassan Bentaleb

L'Accord franco-algérien de 1968 en question

Une dénonciation unilatérale serait-elle légale ?

Paris ne compte pas uniquement restreindre le nombre de visas accordés aux Algériens, mais également remettre en cause les accords d'Alger. Bruno Retailleau, ministre de l'Intérieur, estime que « s'il n'y avait pas de réponse de la part d'Alger concernant les demandes du OQTF, il n'y a pas de doute que c'est la dénonciation des accords qui serait la seule issue possible », même si "ce n'est pas celle que nous souhaitons", a prévenu François Bayrou.

Cette remise en cause est-elle possible ? Hocine Zeghib, juriste, maître de conférences honoraire, chercheur associé au CREAM- Faculté de droit, Université de Montpellier nous livre son analyse sur les conditions principales pour une dénonciation unilatérale.

Les conditions de dénonciation unilatérale

Selon notre interlocuteur, « la première condition, selon l'article 56 de la Convention de Vienne, est la présence d'une clause de dénonciation dans le traité. Or, l'Accord de 1968 ne contient pas une telle clause. Au contraire, il prévoit une commission mixte franco-algérienne pour résoudre les difficultés, ce qui indique que les négociateurs n'ont pas envisagé une dénonciation unilatérale. La deuxième condition concerne l'extinction « naturelle » du traité, c'est-à-dire lorsque les objectifs du traité sont atteints. Cependant, l'Accord de 1968, qui découle des Accords d'Evian, vise une coopération durable entre les deux pays, notamment en matière de libre circulation. Les liens humains et les échanges entre la France et l'Algérie montrent que cet accord n'a pas vocation à s'éteindre naturellement » explique-t-il. Et d'ajouter : « La troisième condition, le « changement fondamental de circonstances », est régie par l'article 62 de la Convention de Vienne. Pour invoquer cette condition, il faut démontrer que le changement était imprévisible et qu'il rend l'exécution du traité impossible. Dans le cas de l'Accord de 1968, les parties ont prévu un mécanisme d'adaptation (article 12) pour ajuster l'accord aux nouvelles circonstances, ce qui rend cette condition inapplicable.

La révision de l'Accord de 1968

En outre, il rappelle que « si la dénonciation unilatérale n'est pas réalisable, la révision de l'accord reste une option. Cependant, les négociations pour un quatrième avenant en 2012 ont échoué en raison de divergences profondes entre

les deux parties. La France souhaitait renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière et instaurer la réciprocité des droits pour les citoyens français en Algérie. De son côté, l'Algérie voulait conserver et renforcer les droits acquis pour ses ressortissants, notamment en matière de séjour et de circulation ». Et de souligner que « la question de la réciprocité est particulièrement sensible. Historiquement, la France a évité d'appliquer pleinement la réciprocité en matière de circulation et d'établissement, notamment après le départ massif des Français d'Algérie. La loi algérienne de 2008 sur les étrangers a mis fin à la réciprocité de fait qui existait depuis 1976, ce qui a créé un point de blocage dans les négociations ».

Les enjeux actuels et la loi CIAI

Par ailleurs, Hocine Zeghib soutient que « la loi française de 2023 sur l'immigration (loi CIAI) a introduit des mesures restrictives, mais elle ne s'applique pas aux ressortissants algériens, qui restent régis par l'Accord de 1968. Certaines dispositions de la loi CIAI, comme la régularisation pour travail dans les « métiers en tension », pourraient bénéficier aux Algériens, mais elles restent difficiles à mettre en œuvre. D'autres mesures, comme le contrat d'engagement républicain, ne s'appliquent pas aux Algériens, ce qui montre que l'accord de 1968 continue de leur offrir des avantages spécifiques ». Cependant, nuance-t-il, la loi CIAI a également renforcé les restrictions en matière de régularisation et de renouvellement des titres de séjour, ce qui pourrait compliquer la situation des Algériens si l'accord de 1968 était révisé. La question de la reprise des ressortissants en situation irrégulière est également un point de tension, l'Algérie évitant généralement les clauses de réadmission dans ses accords internationaux.

En conclusion, notre juriste indique que « la dénonciation unilatérale de l'Accord de 1968 n'est pas réalisable en droit international, et elle aurait des conséquences politiques et diplomatiques négatives, notamment dans le contexte tendu des relations franco-algériennes. La révision de l'accord reste possible, mais les divergences entre les deux parties, notamment sur la réciprocité et les conditions de séjour, rendent une négociation complexe ». « En définitive, l'Accord de 1968 reste un cadre juridique important pour les relations franco-algériennes, mais son avenir dépendra de la capacité des deux pays à surmonter leurs différends et à trouver un terrain d'entente dans un contexte politique apaisé », conclut-il.

H.B.

L'ambassade du Maroc à Amman célèbre les enfants palestiniens bénéficiaires du 3^{ème} Programme "Unis, on s'entend mieux"

L'ambassade du Royaume du Maroc en Jordanie a célébré, jeudi à Amman, les quatre enfants palestiniens ayant bénéficié de la 3^{ème} édition du Programme "Unis, on s'entend mieux", lancée récemment par Son Altesse Royale la Princesse Lalla Asmaa, présidente de la Fondation Lalla Asmaa pour sourds et malentendants. Cette opération, déployée au niveau de Rabat, Casablanca, Marrakech et Fès, a permis la greffe d'implants cochléaires à 100 enfants sourds originaires de 17 pays d'Afrique et du Moyen-Orient (4 Palestiniens, 3 Libanais et un Syrien), leur offrant la possibilité de découvrir, communiquer, apprendre et s'ouvrir au monde.

Lors d'une cérémonie organisée en l'honneur de ces enfants, de leurs familles et accompagnateurs, l'ambassadeur du Maroc en Jordanie, Fouad Akhrif, a souligné que cette initiative humanitaire illustre la dimension solidaire de la politique étrangère marocaine, portée par la vision clairvoyante de SM le Roi, tant envers les pays africains qu'Arabes.

A cet égard, M. Akhrif a mis l'accent sur la place particulière et l'importance qu'attache le Royaume du Maroc, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al Qods, à la cause palestinienne, à travers un soutien continu des droits légitimes du peuple palestinien.

Le diplomate marocain s'est arrêté sur les projets humanitaires et sociaux entrepris par l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, bras exécutif du Comité Al-Qods, sous la



supervision de Sa Majesté le Roi, en faveur d'Al Qods et des Maqdessis, en vue de préserver le patrimoine religieux et la mémoire commune de la Ville Sainte, ainsi que de renforcer la résilience de ses habitants.

Pour sa part, le membre du Conseil national palestinien et vice-président de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, Bilal Qassem, s'est félicité de cette initiative humanitaire couronnée de succès, après les opérations, prises en charge par la Fondation Lalla Asmaa pour sourds et malentendants, de greffes d'implants cochléaires à ces enfants la semaine écoulée à l'hôpital des

spécialités relevant du Centre hospitalier universitaire (CHU) Ibn Sina de Rabat.

Le Maroc n'a cessé de traduire sur le terrain son soutien à la cause palestinienne, a-t-il relevé, mettant en exergue les efforts et initiatives humanitaires et solidaires de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif en faveur du peuple palestinien, à travers le soutien et le financement de programmes et projets dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du logement.

Par ailleurs, le coordonnateur du voyage des enfants bénéficiaires du Moyen-Orient, Salim Moussan, a fait valoir cette opération

thérapeutique "coûteuse et profondément significative sur le plan humanitaire", qui reflète l'engagement et la solidarité du Maroc avec les pays africains et du Moyen-Orient, mettant en avant les efforts consentis par la Fondation Lalla Asmaa pour sourds et malentendants dans le soutien de cette frange de la société afin de les intégrer et de leur offrir des opportunités d'éducation et d'apprentissage.

Lors de cette cérémonie, les familles des enfants bénéficiaires ont fait part de leur immense joie et de leur profonde gratitude pour ce noble geste qui a permis à leurs enfants de retrouver l'ouïe, la confiance en soi et une meilleure intégration familiale et sociale, saluant l'accueil et l'hospitalité qui leur ont été réservés par les Marocains.

À cette occasion, des cadeaux symboliques ont été remis aux enfants bénéficiaires de cette opération.

Parallèlement à l'opération de greffe d'implants cochléaires à ces enfants, 17 spécialistes en oto-rhino-laryngologiste (ORL) et 17 orthophonistes originaires des pays bénéficiaires seront formés à la faculté de médecine de Rabat et aux centres hospitaliers universitaires partenaires, afin d'assurer la continuité du suivi médical dans leurs pays d'origines.

Cette initiative, première de son genre à l'échelle mondiale, vise à améliorer la qualité de vie des enfants malentendants et à mettre en place un réseau médical de haut niveau pour le traitement des problèmes auditifs en Afrique et au Moyen-Orient.

L'Agence Bayt Mal Al-Qods inaugure les nouvelles cours du campus de l'Université d'Al-Qods à Beit Hanina

L'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, bras exécutif du Comité Al-Qods, présidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a inauguré, jeudi, les nouvelles cours du campus de l'Université Al-Qods à Beit Hanina, après des travaux d'aménagement et de réhabilitation pour un coût d'environ 395.000 dollars.

L'inauguration de ces nouveaux espaces s'est déroulée en présence notamment du directeur chargé de la gestion de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, Mohamed Salem Cherkaoui, et du secrétaire exécutif de l'Université, Imad Al-Kahtib.

Les travaux ont porté sur le réaménagement complet des espaces extérieurs sur une superficie de 1.830 m², plus particulièrement l'accès de l'université et son portail principal, selon un design inspiré de l'architecture marocaine, outre la création d'accès séparés pour les véhicules et les piétons et la construction d'un amphithéâtre à l'entrée du campus.

Il s'agit aussi de la restructuration de l'aire de stationnement des véhicules afin de fluidifier la circulation au sein du campus, de l'équipement d'un espace récréatif et d'un terrain de sport pour les étudiants, ainsi que de la création et l'aménagement d'espaces verts et la mise en place d'équipements pour faciliter les déplacements des étudiants aux besoins spécifiques.

A cette occasion, le secrétaire exécutif de l'Université a salué l'engagement du Maroc, sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mo-

ammed VI, Président du Comité Al-Qods, en soutien à la Ville Sainte et à ses institutions, mettant en avant le partenariat distingué entre l'Agence et cette institution universitaire.

M. Al-Khatib a souligné l'importance et l'efficacité des interventions de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, notamment en matière de réhabilitation des infrastructures de diverses institutions universitaires, et sa contribution effective à l'amélioration de la qualité des structures éducatives, en plus des bourses universitaires accordées aux étudiants et des bourses de recherches et d'études au Maroc au profit de professeurs et d'étudiants de différentes filières.

De son côté, M. Cherkaoui a relevé que l'aménagement des cours du campus de l'Université Al-Qods à Beit Hanina intervient dans le cadre de la mise en exécution des Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI visant à poursuivre le soutien à la ville d'Al-Qods Acharif et à ses institutions sociales et économiques.

Il a précisé que les interventions de l'Agence pour soutenir le système éducatif dans la Ville Sainte se recoupent et se complètent avec les actions des autres partenaires pour la promotion de l'éducation et le soutien des étudiants palestiniens à travers l'octroi de 120 bourses et le lancement du programme annuel "Ecoles d'été" au profit de 4.000 enfants, parallèlement à d'autres actions d'urgence.

Les efforts du Maroc pour réaliser la parité dans la responsabilité judiciaire soulignés à Genève

Les efforts du Maroc pour réaliser la parité dans le domaine de la responsabilité judiciaire ont été soulignés, jeudi à Genève, lors d'un événement marquant la 4^e Journée internationale des femmes juges, organisé en marge de la 58^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme. Lors d'un side event organisé par le Qatar, la magistrate marocaine Mina Sougrati, présidente-élu de l'Association internationale des femmes juges (AIFJ), qui passait en revue l'intérêt grandissant aux niveaux mondial et régional au renforcement du rôle des femmes juges, s'est attardée sur les initiatives prises par le Maroc dans ce domaine.

La présidente de l'Union des femmes juges du Maroc (UFJM) a cité notamment l'initiative du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), notant que dans le cadre de la réforme, du développement et de la modernisation du système judiciaire, le Conseil a adopté une stratégie de travail 2021-2026 qui comprend plusieurs mesures, dont la mesure 37, qui vise à réaliser la parité dans le domaine de la responsabilité judiciaire.

En application de cette mesure, le CSPJ a créé une commission thématique chargée d'étudier les problèmes et les obstacles qui empêchent la mise en œuvre de ladite mesure sur le terrain, a-t-elle précisé.

Cette mesure tire sa légitimité de la Constitution du Royaume, qui stipule la nécessité d'aller vers la parité entre

hommes et femmes, mais aussi des lois organiques et des obligations internationales en la matière, a expliqué cette juge au Tribunal administratif de Casablanca.

Au-delà d'être un droit fondamental, la participation des femmes au pouvoir judiciaire est une nécessité pour promouvoir la parité du genre, a-t-elle souligné, ajoutant que la présence de femmes juges enrichit le système judiciaire de perspectives et d'expériences diverses, ce qui contribue à renforcer la transparence, l'intégrité et à lutter contre la corruption.

De même, a-t-elle soutenu, la représentation des femmes aux postes judiciaires renforce la confiance de la société dans le système judiciaire et garantit que les besoins et les aspirations de toutes ses catégories soient pris en compte.

Au niveau international, Mme Sougrati a rappelé l'adoption, en avril 2021, par l'Assemblée générale des Nations unies d'une résolution désignant le 10 mars de chaque année Journée internationale des femmes juges, sur la base d'une initiative présentée par l'Etat du Qatar. Cette journée vise à mettre en valeur les réalisations des femmes juges et à renforcer leur participation dans les systèmes judiciaires du monde entier.

Elle a également évoqué l'initiative Women in Leadership in Law (WILL) visant à autonomiser les femmes juges et à promouvoir la diversité et l'égalité des sexes dans le système judiciaire.



Les échanges commerciaux au centre d'un entretien maroco-égyptien

Le renforcement des échanges commerciaux entre le Maroc et l'Égypte a été au centre d'un entretien entre le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce chargé du Commerce extérieur, Omar Hejira, et du ministre égyptien de l'Investissement et du Commerce extérieur, Hassan Al-Khatib.

Lors de cette entrevue, les deux parties ont discuté des moyens de renforcer davantage les relations commerciales et de dynamiser les partenariats économiques et commerciaux.

A cette occasion, M. Hejira a indiqué, dans une déclaration à la presse, que lors de cette entrevue "nous avons passé en revue les chiffres des échanges commerciaux et les actions à mettre en œuvre pour alléger le déficit commercial enregistré par le Maroc, rapporte la MAP.

Il a relevé la forte volonté de la partie égyptienne d'organiser une mission au profit des exportateurs marocains vers l'Égypte afin de nouer des partenariats pour renforcer les exportations, à leur tête l'automobile qui a connu une baisse durant la dernière période.

"Dans le cadre de ces échanges commerciaux, d'autres produits seront prioritaires pour renforcer les exportations marocaines en Égypte", a affirmé M. Hejira.

De son côté, Al-Khatib a souligné que cette entrevue a porté sur les échanges commerciaux et les moyens de les renforcer davantage pour atteindre un équilibre de la balance commerciale entre les deux pays.

"On a discuté des actions et mesures concrètes à mettre en œuvre, dont le suivi sera assuré par les deux parties", a-t-il indiqué.

A cette occasion, il s'est félicité des relations historiques liant les deux pays frères, sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et du président égyptien, Abdel Fattah al-Sissi, notant qu'une nouvelle page dans les relations bilatérales s'ouvre aujourd'hui.

Et d'affirmer que "les produits marocains ne sont pas interdits et que le marché égyptien reste ouvert aux exportations marocaines".

OCP Green Water renforce l'approvisionnement en eau potable de Casablanca Sud



OCP Green Water franchit une étape décisive dans la production et la gestion durable des ressources en eau non conventionnelle avec la mise en service, depuis octobre 2024, d'une capacité annuelle de 60 millions de mètres cubes (Mm³) d'eau dessalée destinée à l'alimentation en eau potable de Casablanca Sud.

Ce projet ambitieux et hautement challengeant a été réalisé en un temps record en collaboration avec OCP Manufacturing, JESA, des industriels de l'écosystème national et international, ainsi que les autorités concernées, indique un communiqué de OCP Green Water.

Il illustre l'engagement du Groupe OCP en faveur de solutions durables pour répondre à la problématique du stress hydrique du bassin Oum Rabii, précise le communiqué.

Une infrastructure de pointe au service des besoins en eau potable

Après avoir assuré l'approvisionnement en eau potable dessalée des villes de Safi et d'El Jadida depuis plus d'un an, OCP Green Water étend son engagement en faveur de la sécurisation des ressources en eau en contribuant, depuis le 19 octobre 2024, à

l'alimentation en eau dessalée de Casablanca Sud.

Cette étape est le résultat d'une nouvelle unité de dessalement dédiée à Casablanca, réalisée sur le site OCP de Jorf Lasfar, avec une capacité initiale de 20 Mm³/an en octobre 2024, rapporte la MAP.

Grâce à une gestion de projet agile et intégrée et une mise en œuvre accélérée en mode "fast track", cette capacité a été progressivement portée à 60 Mm³/an dès fin décembre 2024.

Cette montée en puissance permet aujourd'hui de couvrir plus d'un quart des besoins en eau potable de la ville, garantissant ainsi un accès renforcé et pérenne à cette ressource essentielle.

Le projet repose sur des technologies de pointe comprenant une station de dessalement d'OCP Green Water, située sur le site d'OCP de Jorf Lasfar, une station de pompage et une conduite de 54,5 km, réalisées par les autorités publiques, reliant l'installation à la station du barrage de Daourate.

Cette dernière joue un rôle clé en assurant notamment l'alimentation en eau potable de Casablanca Sud, répondant ainsi aux besoins croissants de la population.

Dans une démarche d'op-

timisation des ressources et de réduction de l'empreinte environnementale, le projet intègre un système innovant de recyclage de l'eau de mer utilisée pour le dessalement.

Ce procédé repose sur une synergie industrielle avec l'unité de production du site OCP de Jorf Lasfar, permettant de réutiliser ces eaux et d'optimiser ainsi l'usage des ressources hydriques. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la vision d'OCP Green Water, qui place l'innovation et la durabilité au cœur de sa stratégie.

Des impacts concrets au bénéfice des communautés

Cette initiative d'approvisionnement de 60 Mm³/an d'eau dessalée pour alimenter Casablanca Sud en eau potable ne se limite pas à une simple réalisation technique.

Elle incarne une approche intégrée avec le renforcement de l'approvisionnement en eau potable, la réduction de la pression sur les ressources naturelles et la résilience renforcée face au changement climatique.

OCP Green Water se positionne comme un leader national dans la production d'eau à partir de sources non conventionnelles, en dessalant l'eau de mer et en traitant les eaux usées, tout en utilisant

exclusivement des énergies propres.

OCP Green Water assure les besoins en eau industrielle des sites d'OCP, l'alimentation en eau potable de grandes villes telles que Safi, El Jadida et désormais Casablanca, ainsi que le soutien au secteur agricole en garantissant des ressources hydriques supplémentaires pour l'irrigation, et ce en partenariat avec l'UM6P et InnovX.

D'autres villes, notamment Khouribga, Youssoufia, Benguerir et Marrakech, bénéficieront également de ces infrastructures entre 2025 et 2026.

A la fin de l'année 2024, la capacité installée du dessalement d'OCP Green Water, au niveau de Jorf Lasfar et de Safi, s'élève à 185 Mm³. En 2025, cette capacité sera portée à 280 Mm³ et atteindra un total de 560 Mm³ à l'horizon 2027 et ce en plus d'une capacité de traitement des eaux usées d'environ 50 Mm³.

En collaboration étroite avec le Groupe OCP, le gouvernement, les industriels et les autorités concernées, OCP Green Water s'engage à garantir un accès durable à l'eau, tout en alliant innovation, respect de l'environnement et soutien au développement régional.

Portrait



Boris Spassky

Le légendaire perdant du "match du siècle"

Champion du monde soviétique d'échecs, Boris Spassky, mort à 88 ans, fut une légende de la discipline, mais c'est sa défaite lors du "match du siècle", au plus fort de la Guerre froide qui reste le fait marquant de sa carrière.

La carrière de cette figure emblématique à la fois des échecs et de la confrontation Est-Ouest est restée associée dans les mémoires à un seul match: le duel de toute une époque, contre l'Américain Bobby Fischer en 1972.

En réalité, Boris Spassky a eu un parcours en dents de scie, entre affrontements au sommet contre les meilleurs joueurs d'alors et périodes de quasi disparition.

Né en 1937 à Leningrad, aujourd'hui Saint-Petersbourg, il est particulièrement doué et précoce, devenant à 18 ans champion du monde junior et, à l'époque, le plus jeune grand-maître de l'histoire.

Il a dit avoir appris à jouer aux échecs à cinq ans dans un orphelinat, après être parvenu à fuir avec sa famille Leningrad, victime d'un siège terrible par les nazis durant la Seconde Guerre

mondiale.

Après la guerre, son style de jeu agressif sans crainte de sacrifices est remarqué par ses pairs et encouragé par l'Etat, qui lui fournit une bourse et un entraîneur.

Après avoir fait forte impression, il passe un temps au second plan face à une autre figure montante des échecs soviétiques, Mikhaïl Tal, le "magicien de Riga".

Ce n'est qu'en 1961 qu'il fait un retour remarqué en remportant le championnat d'URSS, avant de vaincre en 1969 son compatriote Tigran Petrossian pour prendre le titre mondial.

"Je ne me suis jamais fixé l'objectif de devenir champion du monde. Tout a fonctionné tout seul. Je progressais à pas de géant", expliquait Boris Spassky en 2016.

Mais Boris Spassky ne conservera son titre que trois ans. En 1972, il joue le match qui marquera sa vie, en Islande, contre le prodige américain Bobby Fischer, une partie aux accents de confrontation géopolitique Est-Ouest restée dans les annales comme le "match du siècle".

Alors que l'URSS domine sans partage ce sport depuis de nombreuses années, Boris Spassky affronte alors un Américain excentrique de 29 ans, qui critique les joueurs soviétiques. Il doit gagner.

C'est le contraire qui se produit: après un début désastreux pour Bobby Fischer,

l'Américain défait finalement son adversaire, mettant fin à une suite ininterrompue de champions du monde soviétiques depuis 1948.

Pour Moscou, c'est une gifle, mais Spassky se réjouit d'être débarrassé d'une "responsabilité colossale".

"Vous ne pouvez pas imaginer à quel point j'étais soulagé lorsque Fischer m'a retiré le titre. Je me suis libéré d'un très lourd fardeau et je respirais librement", a raconté le grand-maître près de quarante ans plus tard.

Ce duel emblématique de la Guerre froide a fait l'objet de nombreux films, livres et documentaires et inspiré le roman de Walter Tevis "Le Jeu de la dame", adapté en 2020 dans une série acclamée sur Netflix.

Après cette défaite, Boris Spassky tombe en disgrâce. Il s'installe en 1976 en France après avoir épousé une Française d'origine russe. Il obtient la nationalité française deux ans plus tard.

Il ne retrouve l'attention du public que bien des années plus tard, en 1992 en Yougoslavie, lors d'une revanche non-officielle contre Bobby Fischer, qu'il perd

également. Il se désintéresse progressivement des échecs.

Les dernières années de la vie de Boris Spassky ont été marquées par un mystérieux conflit familial et un retour en Russie dans des conditions troubles.

Victime de deux attaques cérébrales en 2006 puis en 2010, il disparaît deux ans plus tard de son domicile français et se retrouve à Moscou, où il apparaît vieux et affaibli à la télévision russe, cheveux blancs et traits tirés.

"Je dois tout recommencer de zéro, mais je n'ai pas peur", assure-t-il, évoquant un mystérieux "sponsor" l'ayant aidé à fuir la France contre l'avis de sa femme et sa soeur.

Quelques années auparavant, en 2008, il s'était rendu sur la tombe de son ancien rival, Bobby Fischer, décédé la même année et enterré dans un petit cimetière islandais.

"Pensez-vous que la place voisine est disponible?", lance-t-il devant les journalistes, visiblement ému.

”

"Je ne me suis jamais fixé l'objectif de devenir champion du monde. Tout a fonctionné tout seul. Je progressais à pas de géant", expliquait Boris Spassky en 2016

Libé Ramadan

Au Ramadan, les cafés et restaurants mettent les petits plats dans les grands

A la veille du mois sacré de Ramadan, les cafés et restaurants de la capitale s'activent dans une effervescence particulière, mettant les petits plats dans les grands pour accueillir leur clientèle dans les meilleures conditions. Dans les cuisines des restaurants traditionnels de la médina, les préparatifs battent leur plein avec des chefs qui enrichissent leurs cartes de mets traditionnels spécifiques à l'occasion.

Les cafés et restaurants, gardiens d'une tradition culinaire séculaire, conjuguent préservation des coutumes et adaptation aux exigences modernes pour faire de ce mois un moment d'exception

Les cafés populaires de l'avenue Mohammed V multiplient, pour leur part, les commandes de produits essentiels pour préparer les jus de fruits frais, les smoothies et les pâtisseries et viennoiseries, investissant même dans de nouveaux équipements.

Du côté des pâtisseries, les artisans redoublent d'efforts pour préparer les douceurs traditionnelles. À cette occasion, les Chebakia, Briouates au miel et autres délices sucrés garnissent de jales vitrines et les commandes spéciales pour les soirées Ramadan s'accumulent sur les carnets des commerçants. Certains établissements optent pour des formations spécifiques pour leur personnel, avec un renforcement des équipes pour faire face à l'affluence des clients aux heures de rupture du jeûne.

Même les horaires de service connaissent une réorganisation majeure. Les cafés et restaurants adaptent leurs emplois du temps pour accueillir une clientèle principalement nocturne.

Pour leur part, les serveurs s'exercent à orchestrer le service minute du ffour, où tout doit être prêt au moment précis de l'appel à la prière.

Les aspects sanitaires ne sont pas en reste. Les services d'hygiène de la ville intensifient leurs contrôles, et les restaurateurs redoublent de vigilance. Les normes de conservation des aliments font l'objet d'une attention accrue, particulièrement pour les plats préparés à l'avance.



L'innovation se mêle à la tradition

Plusieurs établissements modernisent leur approche en proposant des formules spéciales "ffour" à réserver par téléphone ou en ligne. Les réseaux sociaux sont mis à contribution pour promouvoir les menus spéciaux et les animations prévues pendant le mois sacré.

Comme à l'accoutumée lors de ce mois spirituel, la dimension sociale est présente en force. En témoignent de nombreux restaurants qui préparent des repas destinés aux personnes dans le besoin, perpétuant ainsi la tradition de partage propre au Ramadan, en coordination avec des associations caritatives.

Durant ce mois, de nombreux cafés transforment leurs espaces pour accueillir étudiants et travailleurs à la recherche d'un environnement calme et climatisé. Ces établissements adaptent leurs horaires d'ouverture le matin pour accompagner ceux qui préfèrent étudier ou travailler jusqu'à la rupture du jeûne.

Certains mettent à disposition des prises électriques supplémentaires, du Wi-Fi gratuit et des zones dédiées au Coworking, créant ainsi une alternative confortable aux bibliothèques et espaces de travail traditionnels.

Par ailleurs, plusieurs cafetiers saisissent l'opportunité du Ramadan

pour diversifier leur offre en transformant partiellement leurs locaux en points de vente de pâtisseries traditionnelles. Des vitrines temporaires présentent des assortiments de "R'ghayef", "Msemen" et autres douceurs prisées pendant cette période.

Approché par la MAP, Mohammed Benjelloun, propriétaire d'un restaurant dans le quartier d'Agdal, affirme que "pour le Ramadan 2025, nous avons prévu plusieurs adaptations importantes de notre établissement. Nous modifierons nos horaires d'ouverture pour accueillir les clients de 15h jusqu'à 2h du matin, avec un service de réservation en ligne".

"Cette année, nous avons particulièrement travaillé sur une offre qui respecte les traditions tout en nous adaptant aux nouvelles attentes, en proposant des formules ffour traditionnel et des menus "healthy", a-t-il poursuivi.

Par ailleurs, la gestion des pics d'affluence représente un vrai défi. Pour y faire face, le patron du restaurant veille à la mise en place d'un système de service en deux équipes ainsi qu'au renforcement du personnel en cuisine.

Ainsi, les cafés et restaurants de Rabat, gardiens d'une tradition culinaire séculaire, conjuguent préservation des coutumes et adaptation aux exigences modernes pour faire de ce mois un moment d'exception.

Par Yassine Khatib (MAP)

Karima Echcherki : *Ecrire, c'est aussi une manière de questionner la vie, de la critiquer, et, parfois, de la changer*

Entretien

Le privilège de l'écrivain est de nous entraîner là où il veut et où nous ne serions pas allés sans lui. Et comme le lecteur disposant d'outils de recherche, il va d'aventure en aventure pour pouvoir solliciter les plis et replis du texte afin d'en dégager un sens et en déguster sa part du plaisir qu'il lui offre.

Nos écrivains sont là pour nous ouvrir, à nous lecteurs, quelques pistes de lecture et même des outils, un avant-goût de ces jouissances amenant la satisfaction, voire la satiété, étant leurs complices.



Libé : Comment avez-vous apprivoisé l'écriture, cette monture indomptable et capricieuse, et l'avez-vous adaptée à vos exigences ?

Karima Echcherki : La lecture m'a accompagnée depuis mon plus jeune âge. Je devrais tous les livres qui me tombaient sous la main, et avec le temps, mes goûts littéraires se sont affinés. L'écriture, quant à elle, est rapidement devenue pour moi un moyen de canaliser mes émotions, de les apprivoiser en les posant sur le papier. C'est presque un processus thérapeutique. Bien qu'exigeante, elle m'a toujours permis de mieux comprendre ce que je ressentais, et de trouver un certain équilibre intérieur.

Très vite, j'ai compris que l'écriture est un outil puissant, à la fois pour dénoncer et pour questionner. Elle m'a permis de transformer mes observations et mes réflexions en récits qui résonnent avec la réalité. En cela, je me suis approprié cette «monture indomptable» pour en faire un espace de réflexion et d'engagement. J'ai voulu donner une voix à celles et ceux qui ne sont généralement pas entendus.

Quel a été votre premier texte soumis au lecteur, nouvelle, roman ou poème ?

Mon premier livre est un recueil de nouvelles, intitulé *Les inconsolées*, publié aux Éditions Onze. Ces nouvelles, organisées chronologiquement, abordent plusieurs thèmes liés à la condition des femmes au Maroc : le mariage précoce, les crimes d'honneur, l'analphabétisme, et les grossesses non désirées, entre autres. À travers ces récits, j'ai voulu témoigner

de la réalité de nombreuses femmes, tout en posant un regard critique sur l'évolution de leur condition. Malgré quelques avancées, beaucoup d'inégalités persistent, et ce recueil était ma manière de mettre en lumière ces problématiques. En accord avec mon éditrice, je tenais à me présenter aux lecteurs comme une femme engagée.

Ensuite, j'ai coécrit un livre avec le professeur Chraïbi sur la légalisation de l'avortement au Maroc, un sujet crucial de santé publique avant même d'être une question de liberté individuelle.

Mon dernier livre, *Taxi Terminus*, est, quant à lui, mon premier roman.

La langue française a su se plier à votre volonté. Quels écrivains ont influencé votre manière de voir et d'écrire les faits ?

J'ai effectué toutes mes études dans des établissements français, du lycée jusqu'à l'université, et j'ai donc été très tôt plongée dans la littérature française classique. Chaque auteur que j'ai lu m'a influencée d'une manière ou d'une autre, que ce soit par ses histoires, ses mots, ou ses styles. Parmi mes préférés, je citerais Alexandre Dumas, Tolstoï, Umberto Eco, Saramago, et Amin Maalouf, des conteurs exceptionnels qui nous entraînent dans des aventures ou des fresques historiques.

Je suis également attirée par le roman social, qui offre une véritable fenêtre sur son époque en traitant des injustices. Des auteurs comme Balzac, Hugo, et George Sand me fascinent, mais mes favoris restent Émile Zola et Jorge Amado. Zola, pour son réalisme cru et sa dénonciation des inégalités,

et Amado, pour son humour décapant malgré des récits empreints de luttes sociales.

Chaque lecture m'a façonnée, mais je fais attention à ne pas lire pendant que j'écris, afin de ne pas être influencée ni par les mots ni par le style des autres.

Pour Proust, la vie écrite est plus intense que la vie vécue. Qu'en pensez-vous ?

Je partage entièrement cette idée. Si la vie se suffisait à elle-même, nous n'aurions pas besoin de la littérature. Écrire permet de transcender la réalité, de la réinventer, de lui donner une dimension supplémentaire. À travers les mots, on peut approfondir l'intériorité des personnages, explorer des émotions et des situations de manière plus intense que ce que la vie quotidienne ne permet.

Écrire, c'est aussi une manière de questionner la vie, de la critiquer, et, parfois, de la changer. C'est en cela que la vie écrite peut être plus intense, car elle offre une liberté totale à l'imagination et à la réflexion.

Françoise Sagan disait que «l'écriture, c'est le double plaisir de raconter et de se raconter une histoire, et c'est aussi le plaisir d'écrire, qui est inexplicable». Partagez-vous cette vision ?

Biographie

Karima Echcherki, professeure universitaire à la Faculté des sciences et techniques, est une écrivaine engagée pour les droits des femmes. Après avoir publié *«Les inconsolées»*, un recueil de nouvelles explorant la condition des femmes marocaines, et *«453»*, qui aborde le sujet délicat de l'avortement clandestin au Maroc, elle fait son entrée dans le monde du roman avec *«Taxi Terminus»*.

Cette œuvre a été honorée par le « coup de cœur » du prix littéraire René Depestre, qui met en avant les créations inédites. Son écriture témoigne d'un engagement envers des thématiques sociales cruciales.

ment noires ou blanches. Dans mes récits, il n'y a pas de morale simple à retenir. J'essaie plutôt d'offrir une exploration des multiples facettes de l'être humain, de ses contradictions, et des dilemmes auxquels il est confronté.

C'est cette complexité qui, à mon sens, rend une histoire plus authentique. Elle permet au lecteur de se poser des questions, plutôt que d'accepter des réponses toutes faites.

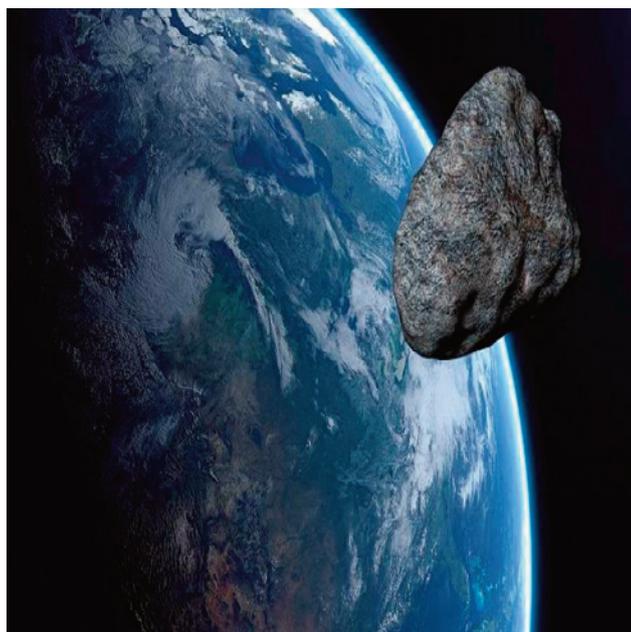
Quelle place occupe la mère dans la famille marocaine, selon vous ?

La mère occupe une place centrale dans la famille marocaine. Elle est souvent le pilier affectif, celle qui maintient l'unité du foyer et transmet les valeurs familiales. Elle incarne à la fois l'autorité, la bienveillance, le sacrifice et la force. Cependant, cette position est également pleine d'ambivalence, car elle est souvent prisonnière des attentes sociales et des pressions patriarcales. Elle doit constamment jongler entre ses aspirations personnelles et les responsabilités qui lui sont imposées.

Dans mon roman, la mère est une figure complexe, à la fois capable de tendresse et de sévérité : son amour est à la fois puissant et féroce. Elle symbolise une société en mutation, à la croisée des chemins entre la transmission des traditions et le besoin de changement pour plus d'égalité et d'indépendance. Cette dualité me fascine car elle reflète les défis auxquels sont confrontées les femmes marocaines aujourd'hui, entre préserver le passé et construire un avenir différent.

Propos recueillis par Mouhoub Abdelkrim

Le risque d'impact sur Terre de l'astéroïde 2024 YR4 désormais proche de zéro



Le risque d'un impact sur Terre en 2032 de l'astéroïde 2024 YR4 est désormais proche de zéro, selon les calculs de l'Agence spatiale européenne (ESA), annoncés mardi dans un communiqué.

L'astéroïde, susceptible de dévaster éventuellement une ville, avait établi un record de risque d'impact, en atteignant récemment 3,1%, selon la Nasa et 2,8% selon l'ESA.

Les plus récentes observations de sa trajectoire, effectuées à l'aide de télescopes, excluent désormais quasiment tout scénario catastrophe, avec un risque d'impact de 0,001%, soit une chance sur 100.000 de frapper la Terre.

Découvert en décembre, 2024 YR4 a une taille estimée entre 40 et 90 mètres de large. Les premiers calculs de sa trajectoire faisaient courir un risque d'impact avec la Terre le 22 décembre 2032.

Classé initialement au niveau 3 de l'échelle des risques d'impact Torino, conçue par la Nasa, et qui s'échelonne de zéro à dix, l'astéroïde est redescendu au niveau zéro, selon l'ESA.

L'agence européenne a remarqué

que les observations de l'astéroïde "ont suivi un modèle bien connu", dans lequel la probabilité d'un impact s'élève d'abord avant de tomber rapidement à zéro avec des observations additionnelles.

Malgré cela, et comme tous les astéroïdes remarquables, la trajectoire de 2024 YR4 sera suivie dans les mois qui viennent grâce au télescope spatial James Webb.

Son orbite va ensuite l'éloigner considérablement de la Terre jusqu'à un retour en 2028 qui rendra sa course de nouveau observable.

Le dernier astéroïde faisant plus de 30 mètres de large et susceptible de percuter la planète bleue était Apophis. Détecté en 2004, il avait brièvement fait peser un risque d'impact en 2029, avant que cette probabilité ne soit réduite à zéro.

Pour autant, les scientifiques travaillent depuis des années au développement de moyens de défense planétaire contre un tel risque. En 2022, une mission de la Nasa a réussi à dévier la trajectoire d'un astéroïde inoffensif en envoyant un vaisseau s'écraser dessus.

Recettes

Chebakia

Ingrédients :

500 gr de farine
100 gr de graines de sésame grillées et moulues
100 gr de poudre d'amande grillées et moulues
2 cuillères à soupe d'huile d'olive
2 c-à-soupe d'huile neutre
100 gr de beurre fondu
1 cuillère à soupe de vinaigre blanc
1 jaune d'œuf
1/2 verre à thé d'eau de fleur d'oranger
1 cuillère à café d'anis en poudre
1/2 cuillère à café de cannelle
quelques pistils de safran ou colorant alimentaire (jaune safrané)
1/2 sachet de levure chimique
1/2 cuillère à café de gomme arabique
Une pincée de Sel
1/2 cuillère à café de levure boulangère
Bain de friture
Miel pour enrober les gâteaux
Graines de sésame dorées pour décorer

Préparation :

Étape 1 : préparer la pâte à Chebakia

Dans un grand saladier, verser la farine, les amandes moulues, les graines de sésames moulues, la levure boulan-

gère, la levure chimique et la gomme arabique.

Ajouter la cannelle, le sel, la poudre d'anis, la poudre de safran et mélanger bien.

Faire un puits, versez le vinaigre, l'huile d'olive, l'eau de fleur d'oranger, le jaune d'œuf et le beurre fondu.

Ramasser la pâte en rajoutant de l'eau de fleur d'oranger progressivement et pétrir jusqu'à obtenir une pâte homogène et lisse.

Diviser votre pâte en 4 pâtons de taille moyenne.

Envelopper dans un film plastique et laisser reposer un peu.

Étape 2 : Façonner la rosace du chebbakia

Sur un plan de travail fariné, étaler une première boule sur une épaisseur de 3 mm environ.

Avec l'emporte pièce à griwechs ou à la roulette à pâtisserie découper des carrés de 5 cm de côté dans lequel vous allez faire 4 incisions tous les 1 cm environ.

Prendre un carré et avec l'index de la main droite, récupérez les lanières impaires en partant de la droite vers la



gauche, on se retrouve avec les lanières 1, 3 et 5 qui se trouvent sur l'avant du doigt.

Joindre en pinçant les deux extrémités opposées haut et bas pour les ramener au centre pour former une fleur.

Plonger les chebakia dans l'huile de

friture bien chaude et les faire dorer des deux côtés.

Retirer les et tremper les aussitôt dans du miel tiédi et parfumé à l'eau de fleur d'oranger.

Laissez égoutter et parsemez avec les graines de sésame blanches ou dorées.

Les discours aux Oscars, entre "merci", références à Dieu et à Steven Spielberg

"Thank you": toujours plus longs, les discours des lauréats aux Oscars, ce sont surtout des remerciements à leur famille, à l'équipe du film, à Dieu ou à une figure du cinéma inspirante.

En amont de la 97^e cérémonie des Oscars dimanche, l'AFP a analysé près de 2.100 discours prononcés depuis 1953 par toute personne lauréate d'un Oscar, pour un film en compétition, parlant en son nom propre. Les quelques phrases prononcées dans une autre langue que l'anglais ont été traduites, le plus souvent avec la traduction proposée par les Oscars.

Plus de 80% de ces discours ont été prononcés par des hommes.

Dans les années 50, près de 3 phrases en moyenne étaient prononcées par discours. Depuis, leur longueur n'a cessé d'augmenter, atteignant 15 phrases en 2024. Pourtant, les discours interminables sont censés être proscrits : les nommés de l'édition 2025 se sont vu rappeler mardi de ne pas parler plus de 45 secondes en cas de victoire.

Le discours le plus long a été prononcé par Daniel Kaluuya, meilleur acteur dans un second rôle pour "Judas and the Black Messiah" en 2021, avec presque 70 phrases. En 3 minutes 30, il cite une trentaine de personnes, de Dieu à son équipe, en passant par sa famille et "tous ceux qu'il aime, de Londres à Kampala".

A l'inverse, près de 200 orateurs ont choisi la brièveté, en prononçant une seule phrase. Lorsque Charles

Brackett, Walter Reisch et Richard Breen remportent en 1954 l'Oscar du meilleur scénario original pour "Titanic", Brackett a juste le temps de prendre la statuette et de glisser un "Thank you" au micro que le trio est déjà dirigé vers l'autre côté de la scène.

Les femmes font les discours les plus longs avec plus de 9 phrases en moyenne, contre 7 pour les hommes. Et ce sont les actrices récompensées pour l'Oscar de la meilleure actrice qui parlent le plus, avec 18 phrases, deux et demie de plus que leurs homologues masculins.

L'incontournable d'un discours de remerciements est naturellement... un remerciement. Le mot "thank" est présent dans près de 95% des discours analysés.

Parmi ceux qui ne disent pas "merci", certains expriment leur "gratitude", comme Vincente Minnelli en 1959 lorsqu'il reçoit l'Oscar du meilleur réalisateur pour "Gigi". D'autres, comme Arthur Harari, sacré en 2024 avec Justine Triet pour le scénario d'"Anatomie d'une chute", laissent une fois sur scène les remerciements à leur co-récompensé.

Avec leurs plus longs discours, les "meilleures actrices" sont aussi celles qui remercient le plus, utilisant 6,2 fois le mot "thank". Inspirée, Halle Berry a dédié la moitié de la soixantaine de phrases de son discours à des remerciements en 2002, lorsqu'elle est devenue la première comédienne noire à remporter cet Oscar pour son rôle dans "L'ombre de la haine". Estimant que "ce mo-



ment est tellement plus grand que (elle)", elle dédie sa récompense à "chaque femme de couleur sans nom et sans visage qui a désormais une chance parce que cette porte a été ouverte ce soir".

A l'inverse, Frances McDormand, sacrée "meilleure actrice" en

1997 pour son rôle dans " Fargo " des frères Coen, s'est presque affranchie du "merci". Mais avec son seul "Thank you for acknowledging our work" ("Merci d'avoir reconnu notre travail") concluant son allocution, elle "félicite" des producteurs d'avoir "permis aux réalisateurs de prendre des décisions de casting autonomes basées sur les qualifications et pas seulement sur la valeur marchande".

L'Académie des Oscars, qui décerne les prix, est sans surprise l'entité la plus citée. Et de plus en plus: elle était évoquée dans un discours sur douze dans les années 50, elle l'est désormais dans un sur deux sur la dernière décennie.

Autre référence prisée: "God" ("Dieu"), qui apparaît près de 190 fois dans plus de 140 discours. Plus de 6 occurrences sur 10 font référence à la figure religieuse, parmi lesquelles presque la moitié à l'expression "God bless..." ("Que Dieu bénisse"...).

Parmi toutes ces apparitions de "God", une fois sur cinq, cela renvoie à l'expression "Oh (my) God" ("Oh mon Dieu"), expression familière sans lien direct avec la figure religieuse.

Du côté des personnalités, Steven Spielberg est celle la plus citée (une quarantaine de fois) et remerciée. Nommé à ce jour 23 fois, l'influent réalisateur d'Hollywood n'a lui-même pas manqué de glisser nombre de "thank you" lors des discours prononcés pour les trois Oscars qu'il a reçus.

Gene Hackman tire sa révérence

Géant du cinéma américain et figure phare du "nouveau Hollywood", Gene Hackman, 95 ans, a été retrouvé mort au côté de son épouse mercredi dans des circonstances encore inconnues, après une riche carrière marquée par des films tels que "Bonnie and Clyde", "French Connection" ou encore "Impitoyable".

L'acteur et sa femme, la pianiste classique Betsy Arakawa, 63 ans, ont été retrouvés morts à leur domicile de Santa Fe, au Nouveau-Mexique, a annoncé jeudi la presse américaine, reprenant une information diffusée plus tôt par le média local Santa Fe New Mexican.

Le bureau du shérif du comté de Santa Fe, cité par ces médias, n'a pas précisé la cause du décès du couple, mais a indiqué n'avoir pas trouvé de trace d'un acte criminel. Leur chien a également été retrouvé mort au domicile.

"La perte d'un grand artiste est toujours un motif de deuil et de célébration: Gene Hackman, un grand acteur, inspirant et magnifique dans son travail et sa complexité. Je pleure sa perte

et je célèbre son existence et sa contribution", lui a rendu hommage jeudi sur Instagram le cinéaste américain Francis Ford Coppola, avec lequel il avait collaboré pour le film "Conversation secrète" (1974).

Gene Hackman était apparu pour la dernière fois à l'écran dans le film "Bienvenue à Mooseport" (2004) et avait annoncé officiellement son dé-



part à la retraite en 2008.

Né le 30 janvier 1930, l'acteur était devenu dans les années 70 une figure phare du "Nouvel Hollywood", mouvement de renouveau créatif du cinéma américain entre 1960 et 1980 marqué par des films emblématiques tels qu'"Easy Rider" de Dennis Hopper, "Orange mécanique" de Stanley Kubrick ou encore "Taxi Driver" de Martin Scorsese.

A l'époque, Gene Hackman arbore déjà moustache, rondeurs et calvitie, trois signes distinctifs qui contribueront à faire de lui l'incarnation du "dur à cuire".

À l'orée de la quarantaine, coup de chance, Arthur Penn l'engage en 1967 pour "Bonnie et Clyde", qui le rend célèbre et lui vaut une première nomination aux Oscars. Sans remporter la célèbre statuette, du moins sur cette fois-là.

Car Gene Hackman va remporter par la suite deux Oscars, notamment celui du meilleur acteur en 1971 pour son rôle dans "French Connection", où il campait le légendaire flic Jimmy "Popeye" Doyle.

Il se voit remettre sa seconde statuette en 1993 avec l'Oscar du meilleur second rôle pour sa performance dans "Impitoyable", de Clint Eastwood. Il y campait un ancien tueur devenu shérif d'une petite ville du Wyoming.

Au total, l'acteur a été nommé cinq fois aux Oscars. Il a par ailleurs reçu huit nominations aux Golden Globes, pour quatre victoires.

Au fil des années, l'acteur star avait travaillé avec de nombreux grands noms du cinéma, notamment Francis Ford Coppola dans le film "Conversation secrète", Christopher Reeve dans « Superman » en 1978, et Al Pacino dans le méconnu "L'Épouvantail", dont Gene Hackman disait qu'il était le préféré de toute sa carrière.

Discret, Gene Hackman n'accordait que peu d'entrevues à la presse et fréquentait encore moins le monde en vase clos d'Hollywood.

"A Hollywood, tout tourne autour du cinéma: les conversations, les gens que l'on voit, la vie de tous les jours. C'est totalement narcissique. On finit par oublier pourquoi on fait ce métier", disait-il à L'Express.

Association Handifilm

"Les jeunes devant et derrière la caméra pour une société inclusive"

L'Association Handifilm a récemment célébré la clôture de son projet quadriennal "Les jeunes devant et derrière la caméra pour une société inclusive", une initiative novatrice qui a placé le cinéma au cœur de l'inclusion sociale des jeunes, en particulier ceux en situation de handicap.

Ce projet a permis de créer un espace d'expression et de dialogue, tout en renforçant les compétences et la confiance des participants, a indiqué l'Association Handifilm dans un communiqué, soulignant que les activités proposées par le projet répondent à un besoin réel de la jeunesse marocaine, qui aspire à exprimer sa créativité et à développer ses compétences.

D'après la même source, il offre une opportunité unique pour favoriser l'inclusion sociale des jeunes en situation de handicap. En proposant des activités adaptées et inclusives, le projet vise à promouvoir l'égalité des chances et à permettre à tous les jeunes de s'épanouir et de réaliser leur plein potentiel.

S'agissant de la formation et de l'autonomisation, plus de 600 jeunes ont été formés aux techniques cinématographiques et aux enjeux de l'inclusion, développant des compétences techniques et sociales essentielles. Côté création artistique, 24 courts métrages, réalisés par les jeunes eux-mêmes, ont été produits et diffusés lors du Festival Handifilm, offrant une plateforme unique pour leurs voix et leurs talents.

En ce qui concerne la sensibilisation à grande échelle, le communiqué révèle que 800 jeunes ont été touchés par les caravanes cinématographiques et débats organisés dans plusieurs régions, favorisant une prise de conscience collective sur les défis de l'inclusion.



En outre, des collaborations fructueuses avec des organisations clés ont permis de renforcer le réseau de soutien à l'inclusion des jeunes en situation de handicap. "Les arts et l'éducation sont des leviers puissants pour l'inclusion sociale. Il est essentiel de soutenir les initiatives qui donnent une voix aux jeunes en situation de handicap", a affirmé le critique de cinéma Ahmed Sijilimassi, cité dans le communiqué.

Pour sa part, la psychologue Stefania Lauri a noté que "l'inclusion n'est pas un idéal abstrait, mais une réalité qui se construit en répondant aux besoins spécifiques de chaque jeune, en leur offrant les moyens de s'épanouir et de participer pleinement à la société."

Fruit de quatre années d'engagement sur le terrain, le mémorandum de Handifilm propose des recommandations clés pour pérenniser et amplifier

l'impact du projet. Il s'agit d'intégrer les acquis du projet dans les politiques publiques pour un changement durable, de renforcer les synergies entre les acteurs institutionnels, associatifs et privés, de créer un fonds dédié aux initiatives artistiques et culturelles en faveur de l'inclusion, et de faciliter l'accès des jeunes en situation de handicap aux outils et espaces de création, conclut le communiqué.

Handifilm, association créée en 2007, a pour mission de sensibiliser et de responsabiliser la société pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap. Elle œuvre et s'engage à continuer, après la clôture de ce projet, à promouvoir la diversité et l'égalité des chances, à soutenir les jeunes talents et à favoriser la création d'œuvres qui reflètent la réalité des personnes en situation de handicap.

Bouillon de culture

Vernissage

Le vernissage de l'exposition "Moments suspendus" de l'artiste mexicain Miguel Milló a eu lieu, mercredi, à l'Université Mohammed VI Polytechnique de Rabat (UM6P).

A travers cette exposition, initiée par l'ambassade du Mexique au Maroc, l'Université Mohammed VI Polytechnique de Rabat, l'Université ibéro-américaine de Mexico et le Studio Miguel Milló, l'artiste mexicain présente un dialogue culturel enrichissant et une véritable plongée dans son univers artistique.

L'œuvre de Miguel Milló, marquée par une esthétique unique retraçant la fusion du corps humain avec la nature, vise à explorer de nouvelles formes d'interprétation et de ré-imagination de l'art à travers la photographie, la littérature, le design de mode et la technologie.

Dans une déclaration à la MAP, l'ambassadrice du Mexique au Maroc, Mme Mabel Gómez Oliver, a indiqué que cette exposition illustre des images très intéressantes du corps humain de teintes naturelles, ajoutant que ces photographies, inspirées des créations de Miguel Milló, sont l'œuvre d'étudiants de l'Université ibéro-américaine de Mexico.

Les étudiants en design numérique ont aussi créé, grâce à l'intelligence artificielle et à travers la technique de mapping vidéo, une expérience immersive qui va permettre au spectateur de s'immerger dans ce monde merveilleux que Miguel Milló a créé, a-t-elle ajouté.

Elle a également souligné que l'objectif est de renforcer les "ponts de dialogue", qui vont au-delà de la culture ou d'une œuvre artistique, pour s'étaler à des échanges sur les plans politique, scientifique et économique à même de promouvoir davantage les relations entre le Mexique et le Maroc dans tous les secteurs.

Clôture de l'exposition "CoBrA: un serpent à multiples têtes"

L'exposition "CoBrA: un serpent à multiples têtes" s'est clôturée, mercredi, au Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain de Rabat, en présence de plusieurs personnalités culturelles et diplomatiques.

Cette exposition, organisée par la Fondation nationale des musées (FNM) et le Musée Cobra (Pays-Bas), met en lumière l'héritage d'un groupe d'artistes issus du mouvement "CoBrA", fondé en 1948 à Paris, par des peintres en provenance de Copenhague, de Bruxelles ou d'Amsterdam (ndlr: les initiales des trois villes qui forment le nom du mouvement), proposant plus de 100 œuvres, dont des peintures, sculptures, gravures, dessins et photographies.

S'exprimant à cette occasion, le président de la FNM, Mehdi Qotbi, s'est réjoui que les musées marocains mettent en avant des artistes du Maroc et d'ailleurs, exprimant sa fierté de voir exposer les réalisations des artistes "CoBrA" aux

côtés de celles de Chaïbia Talal, qui entretenait des liens solides avec les membres de ce mouvement.

Le Maroc, sous la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a réalisé un pas de géant dans tous les domaines, y compris celui des musées, a relevé M. Qotbi, notant que l'exposition "CoBrA: un serpent à multiples têtes" témoigne de l'amitié profonde qui lie les pays du Benelux et le Royaume du Maroc.

De son côté, l'ambassadeur du Royaume des Pays-Bas au Maroc, Dirk Jan Nieuwenhuis, a rappelé que cette exposition artistique a vu le jour grâce à la coopération culturelle entre son pays et le Royaume du Maroc, saluant par la même occasion le dévouement et la contribution des parties prenantes danoises et belges dans la réussite de cet événement artistique, qui symbolise "la collaboration, le respect mutuel et les échanges culturels".

Pour sa part, l'ambassadrice du Royaume du Danemark au Maroc, Berit

Basse, a expliqué que le mouvement transnational "CoBrA", fondé par des artistes visionnaires de Danemark, de Belgique et des Pays-Bas, a marqué un tournant dans l'histoire de l'art moderne, avec sa "démarche audacieuse" et son "esprit de liberté créative", assurant que ce mouvement a marqué de son empreinte l'Afrique du Nord en général et le Maroc en particulier avec l'artiste iconique, Chaïbia Talal.

Quant à l'ambassadeur de Belgique au Maroc, Gilles Heyvaert, il a précisé que les arts et la culture sont des moyens majeurs pour renforcer la compréhension et le respect mutuel, qualifiant d'ancienne et de dynamique l'interaction entre les pays contribuant à cette exposition.

Outre ces interventions, l'experte belge, Catherine De Braekeleer, a donné des explications détaillées sur cette exposition lors d'une visite guidée, durant laquelle elle a mis en avant notamment l'approche artistique du peintre Pierre

Alechinsky, co-fondateur du mouvement.

Clôturée par un récit de poésie interprété par huit artistes influencés par les œuvres "CoBrA", cette exposition a été une occasion idoine pour rappeler l'importance de la coopération culturelle dans le domaine muséal.

Le parcours de cette exposition, reparti en plusieurs sections, a permis au public de découvrir l'évolution de cette aventure artistique unique. L'exposition a permis au public de faire une immersion dans l'univers des figures emblématiques du mouvement tels qu'Asger Jorn, Christian Dotremont, Constant, Pierre Alechinsky, Karel Appel et Corneille.

"CoBrA: un serpent à multiples têtes" souligne également la pluralité des artistes "CoBrA" et leurs origines, avec un groupe coloré et innovant, offrant aussi une présentation de la richesse, de la complexité et de l'évolution du mouvement depuis ses débuts jusqu'à nos jours.

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

FAIT DANS LA DENTELLE	ADAPTE CADUC	EN RUINE	MARCHE ROULÉ	CHOISIT	QUARTIER DE CAEN	MÉTAL PRONOM	CONTRE-TEMPS
				EXCLU			
DON D'ÊTRE PARTOUT						ROMAINS METTRE FIN	
NAZI		FANTÔME	PETITE VALLÉE	DONNE LE CHOIX		SYMBOLE DU NÉON	RELATIF À L'IRIS
ESPADA DISSIMULE					NON DÉCLARÉ		
			SYMBOLE DE L'OR		A L'ENVERS GRAND ARBRE		
VÉTO	EN ÉVEIL DÉCRÈTE		ROCHER	EN ABONDANCE	VOYELLES	PIOCHE	
							ENVIE
BALANCE						TERME ANGLAIS BISMUTH	
ALLÈGE	EN VRAC PERSONNE SOTTE			VÉHICULE ÈRE	ARTICLE DE CADDIE	HORS-CHAMP	PÈRE DE SEM
			IONS POSITIFS				
MESURE						CREDO	
FIN D'ANNÉE		DÉCHET AZOTÉ				ÉPÉE	

Solution mots flechés d'hier

DANS LA PRATIQUE	ORDONNATEUR	DE BAS EN HAUT AVOIR	ROMAIN RUISSEAU	RÉCOLTE F	DÉCOL-ORATION	FIN DE VERBE	CUBE BRODE	D	VILLE DU MAROC	SUCCES SION
C	O	N	C	R	È	T	È	M	È	M
APPOINT-TE	R	E	M	U	N	E	R	E	R	A
PARTIE DU GIBIER	G	I	SUCRE	MORCEAU D'ARN	A	R	LIEN ACTINI-UM	N	A	D
ATROCITÉ	A	B	O	M	I	N	A	T	I	O
FÛT	N	BLASE	S	FIN DE CITATION	S	I	C	EN VRAC	EN CORSE	R
T	I	N	E	HIC J'AI TROUVÉ	O	S	AMALGAMÉ PROCHAIN	A	A	M
PRONOM	S	E	EMBALLAGE EN OFF	E	N	S	A	C	H	A
Z	A	Z	O	ROULÉ	E	U	BALAIS	A	N	S
TOQUÉE	T	FROMAGE	F	R	O	M	T	O	N	S
PARTIE CHARGÉE	E	QUARTIER DE CAEN	LETTRES DE SCARPA	FIN DE VERBE	E	R	LETTRES DE KLIMT	SURECOU EN VILLE	P	I
Q	U	A	R	K	SPECTACLE	N	U	M	E	R
ÉCHELONNEMENT	R	E	P	A	R	T	I	T	I	O

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secréariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali Khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma
Youssef El Gahs

Mouna El Yousseoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60.23.44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

Site web: www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

0JL MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Nutritif
- 2- Dur – Drame nippon – Affirmatif
- 3- Inflexibilité
- 4- Voie de communication – Elle reste au champ
- 5- Gomme cérébrale – Champion
- 6- Sélectionna – Unité de temps
- 7- Réaction d'occupé
- 8- En situation – Elongées
- 9- Unité d'étude – Cœur de paon - Obtint
- 10- Ecarté – Clé de sons

VERTICALEMENT

- 1- Elle relate
- 2- Fléau d'Asie – Commerce en l'air
- 3- Ne sauraient attendre – Condition
- 4- Roi d'Espagne – Lac d'Amérique
- 5- Abandonnait (Se ...)
- 6- Mystagogie
- 7- A de la valeur – Argon
- 8- Forme d'avoir – Charge utile
- 9- Suit le titre – Il envoie au loin
- 10- Ondes sur eau - Estonien

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	M	A	S	T	O	D	O	N	T	E
2	I	V	O	I	R	E		A	U	X
3	L	I	R	E		R	A	S	A	T
4	L	A	T	R	I	N	E	S		A
5	E	T		S	O	I	R	E	E	S
6	N	E	O		D	E	E	S	S	E
7	A	U	T	E	U	R	S		C	
8	I	R	E		R	E		P	A	T
9	R		N	U	E		P	A	L	E
10	E	N	T	R	E	E		L	E	S

Grilles de sudoku

Facile

1		2						
		5	4	9		1		2
	7		1			6		5
	3	4		1	9			
8			3	7	5			1
			6	4		7	3	
2	8			1			6	
9		1		3	4	8		
						2		4

Moyen

	5	8		1		2		
								5
4				5		8	9	3
		9		2			8	
5	2		3		7		4	6
	4			6		3		
7	8	4		1				9
2								
	9		2		4		3	

Difficile

4	2						5	
	3			1	8	7		
		6		3				
			6					
5	4		2		9		1	
				9				
			7		5			
		3	8	9			1	
6						4	8	

Expert

5			3					9
		9			2	6		
				7			3	
	7	2				5	1	
1								2
	9	5			3		7	
	4			3				
		2	9			8		
9					7			5

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

8	3	2	6	4	7	5	9	1
7	5	6	9	8	1	2	4	3
4	1	9	2	5	3	7	6	8
2	6	8	7	3	5	9	1	4
9	4	1	8	2	6	3	7	5
5	7	3	1	9	4	8	2	6
3	9	7	4	6	8	1	5	2
6	2	5	3	1	9	4	8	7
1	8	4	5	7	2	6	3	9

Moyen

5	4	8	1	3	9	2	6	7
1	9	7	6	2	4	3	5	8
2	3	6	7	8	5	4	9	1
9	1	4	8	5	3	7	2	6
6	8	5	2	7	1	9	3	4
7	2	3	9	4	6	1	8	5
3	6	9	4	1	8	5	7	2
4	5	2	3	6	7	8	1	9
8	7	1	5	9	2	6	4	3

Difficile

9	1	3	4	8	2	7	6	5
8	4	6	5	7	9	1	2	3
5	7	2	6	3	1	4	9	8
1	3	8	2	6	5	9	7	4
6	5	7	3	9	4	2	8	1
4	2	9	8	1	7	3	5	6
7	6	4	9	5	3	8	1	2
2	8	1	7	4	6	5	3	9
3	9	5	1	2	8	6	4	7

Expert

8	5	2	1	3	7	9	6	4
7	9	6	2	8	4	5	3	1
3	1	4	6	5	9	2	8	7
4	3	8	5	1	6	7	9	2
2	7	5	4	9	8	6	1	3
9	6	1	3	7	2	4	5	8
5	2	3	7	6	1	8	4	9
1	8	7	9	4	5	3	2	6
6	4	9	8	2	3	1	7	5

Fin du Vingtième chapitre

Une fois le prince mis à son aise, la conversation fut infinie ; il la termina en accordant à son fiscal général un délai d'un mois ; le Rassi en voulait deux. Le lendemain, il reçut une gratification secrète de mille sequins. Pendant trois jours il réfléchit ; le quatrième il revint à son raisonnement, qui lui semblait évident : le seul comte Mosca aura le cœur de me tenir parole, parce que, en me faisant baron, il ne me donne pas ce qu'il estime ; secundo, en l'avertissant, je me sauve, probablement un crime pour lequel je suis à peu près payé d'avance ; tertio, je venge les premiers coups humiliants qu'ait reçus le chevalier Rassi. La nuit suivante, il communiqua au comte Mosca toute sa conversation avec le prince.

Le comte faisait en secret la cour à la duchesse ; il est bien vrai qu'il ne la voyait toujours chez elle qu'une ou deux fois par mois, mais presque toutes les semaines, et quand il savait faire naître les occasions de parler de Fabrice, la duchesse, accompagnée de Chekina, venait, dans la soirée avancée, passer quelques instants dans le jardin du comte. Elle savait tromper même son cocher, qui lui était dévoué et qui la croyait en visite dans une maison voisine.

On peut penser si le comte, ayant reçu la terrible confidence du fiscal, fit aussitôt à la duchesse le signal convenu. Quoique l'on fût au milieu de la nuit, elle le fit prier par la Chekina de passer à l'instant chez elle. Le comte, ravi comme un amoureux de cette apparence d'intimité, hésitait cependant à tout dire à la duchesse ; il craignait de la voir devenir folle de douleur.

Après avoir cherché des demi-mots pour mitiger l'annonce fatale, il finit cependant par lui tout dire ; il n'était pas en son pouvoir de garder un secret qu'elle lui demandait. Depuis neuf mois le malheur extrême avait eu une grande influence sur cette âme ardente, elle l'avait fortifiée, et la duchesse ne s'emporta point en sanglots ou en plaintes.

Le lendemain soir elle fit faire à Fabrice le signal du grand péril.

Le feu a pris au château.

Il répondit fort bien.

Mes livres sont-ils brûlés ?

La même nuit elle eut le bonheur de lui faire parvenir une lettre dans une balle de plomb. Ce fut huit jours après qu'eut lieu le mariage de la sœur du marquis Crescenzi, où la duchesse commit une énorme imprudence dont nous rendrons compte en son lieu.

Vingt-unième chapitre

A l'époque de ses malheurs il y avait déjà près d'une année que la duchesse avait fait une rencontre singulière : un jour qu'elle avait la luna, comme on dit dans le pays, elle était allée à l'improviste, sur le soir, à son château de Sacca, situé au-delà de Colorno, sur la colline qui domine le Pô. Elle se plaisait à embellir cette terre ; elle aimait la vaste forêt qui couronne la colline et touche au château ; elle s'occupait à y faire tracer des sentiers dans des directions pittoresques.

- Vous vous ferez enlever par les brigands, belle duchesse, lui disait un jour le prince ; il est impossible qu'une forêt où l'on sait que vous vous promenez, reste déserte. Le prince jetait un regard sur le

Stendhal

La Chartreuse de Parme

Édition de Mariella Di Maio



comte dont il prétendait émoustiller la jalousie.

- Je n'ai pas de craintes, Altesse Sérénissime, répondit la duchesse d'un air ingénu, quand je me promène dans mes bois ; je me rassure par cette pensée : je n'ai fait de mal à personne, qui pourrait me haïr ? Ce propos fut trouvé hardi, il rappelait les injures proférées par les libéraux du pays, gens fort insolents.

Le jour de la promenade dont nous parlons, le propos du prince revint à l'esprit de la duchesse, en remarquant un homme fort mal vêtu qui la suivait de loin à travers les bois. A un détour imprévu que fit la duchesse en continuant sa promenade, cet inconnu se trouva tellement près d'elle qu'elle eut peur. Dans le premier mouvement elle appela son garde-chasse qu'elle avait laissé à mille pas de là, dans le parterre de fleurs tout près du château. L'inconnu eut le temps de s'approcher d'elle et se jeta à ses pieds. Il était jeune, fort bel homme, mais horriblement mal mis ; ses habits avaient des déchirures d'un pied de long, mais ses yeux respiraient le feu d'une âme ardente.

- Je suis condamné à mort, je suis le médecin Ferrante Palla, je meurs de faim ainsi que mes cinq enfants.

La duchesse avait remarqué qu'il était horriblement maigre ; mais ses yeux étaient tellement beaux et remplis d'une

exaltation si tendre, qu'ils lui ôtèrent l'idée du crime. Pallagi, pensa-t-elle, aurait bien dû donner de tels yeux au saint Jean dans le désert qu'il vient de placer à la cathédrale. L'idée de saint Jean lui était suggérée par l'incroyable maigreur de Ferrante. La duchesse lui donna trois sequins qu'elle avait dans sa bourse, s'excusant de lui offrir si peu sur ce qu'elle venait de payer un compte à son jardinier. Ferrante la remercia avec effusion.

- Hélas, lui dit-il, autrefois j'habitais les villes, je voyais des femmes élégantes ; depuis qu'en remplissant mes devoirs de citoyen je me suis fait condamner à mort, je vis dans les bois, et je vous suivais, non pour vous demander l'aumône ou vous voler, mais comme un sauvage fasciné par une angélique beauté. Il y a si longtemps que je n'ai vu deux belles mains blanches !

Levez-vous donc, lui dit la duchesse ; car il était resté à genoux.

- Permettez que je reste ainsi, lui dit Ferrante ; cette position me prouve que je ne suis pas occupé actuellement à voler, et elle me tranquillise ; car vous saurez que je vole pour vivre depuis que l'on m'empêche d'exercer ma profession. Mais dans ce moment-ci je ne suis qu'un simple mortel qui adore la sublime beauté. La duchesse comprit qu'il était un peu fou, mais elle n'eut point peur ; elle voyait dans les yeux de cet homme qu'il

avait une âme ardente et bonne, et d'ailleurs elle ne haïssait pas les physionomies extraordinaires.

- Je suis donc médecin, et je faisais la cour à la femme de l'apothicaire Sarasine de Parme ; il nous a surpris et l'a chassée, ainsi que trois enfants qu'il soupçonnait avec raison être de moi et non de lui. J'en ai eu deux depuis. La mère et les cinq enfants vivent dans la dernière misère, au fond d'une sorte de cabane construite de mes mains à une lieue d'ici, dans le bois. Car je dois me préserver des gendarmes, et la pauvre femme ne veut pas se séparer de moi. Je fus condamné à mort, et fort justement : je conspirais. J'exécra le prince, qui est un tyran. Je ne pris pas la fuite faute d'argent. Mes malheurs sont bien plus grands, et j'aurais dû mille fois me tuer ; je n'aime plus la malheureuse femme qui m'a donné ces cinq enfants et s'est perdue pour moi ; j'en aime une autre. Mais si je me tue, les cinq enfants et la mère mourront littéralement de faim. Cet homme avait l'accent de la sincérité.

- Mais comment vivez-vous ? lui dit la duchesse attendrie.

- La mère des enfants file ; la fille aînée est nourrie dans une ferme de libéraux, où elle garde les moutons ; moi, je vole sur la route de Plaisance à Gènes.

- Comment accordez-vous le vol avec vos principes libéraux ?

- Je tiens note des gens que je vole, et si jamais j'ai quelque chose, je leur rendrai les sommes volées. J'estime qu'un tribun du peuple tel que moi exécute un travail qui, à raison de son danger, vaut bien cent francs par mois ; ainsi je me garde bien de prendre plus de douze cents francs par an.

Je me trompe, je vole quelque petite somme au-delà, car je fais face par ce moyen aux frais d'impression de mes ouvrages.

- Quels ouvrages ?

- La... aura-t-elle jamais une chambre et un budget ?

- Quoi ! dit la duchesse étonnée, c'est vous, monsieur, qui êtes l'un des plus grands poètes du siècle, le fameux Ferrante Palla !

- Fameux peut-être, mais fort malheureux, c'est sûr.

- Et un homme de votre talent, monsieur, est obligé de voler pour vivre !

- C'est peut-être pour cela que j'ai quelque talent. Jusqu'ici tous nos auteurs qui se sont fait connaître étaient des gens payés par le gouvernement ou par le culte qu'ils voulaient saper. Moi, primo, j'expose ma vie ; secundo, songez, madame, aux réflexions qui m'agitent lorsque je vais voler ! Suis-je dans le vrai, me dis-je ? La place de tribun rend-elle des services valant réellement cent francs par mois ? J'ai deux chemises, l'habit que vous voyez, quelques mauvaises armes, et je suis sûr de finir par la corde ; j'ose croire que je suis désintéressé. Je serais heureux sans ce fatal amour qui ne me laisse plus trouver que malheur auprès de la mère de mes enfants. La pauvreté me pèse comme laide ; j'aime les beaux habits, les mains blanches...

(A suivre)

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU

DIRECTION GÉNÉRALE DES ROUTES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE LA RÉGION CASABLANCA-SETTAT

CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE BENSLIMANE

Objet : Travaux de déviation des réseaux d'eau potable au niveau de la RR 313 du PK 5+500 au PK 13+000 –Province de Benslimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° BS/01/2025/CFR

OUVERTURE DES PLIS LE 25/03/2025

Le **25/03/2025 à 11h** ; il sera procédé dans les bureaux de la Caisse pour le Financement des Routes à Rabat, sis au N° 12, Avenue Mehdi Ben Barka, Rue Mekki Bitauri, Souissi –Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres international sur offres de prix pour la réalisation des travaux suivants :

Travaux de déviation des réseaux d'eau potable au niveau de la RR 313 du PK 5+500 au PK 13+000 –Province de Benslimane

Le maître d'ouvrage est la Caisse pour le Financement routier, représentée par son Directeur.
Le Maître d'Ouvrage Délégué est le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, représenté par la Direction Générale des Routes, la Direction Régionale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca-Settat et la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE, représentées par leurs Directeurs
La gestion du marché et le suivi des prestations sont confiés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE.

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures ouvrables à l'adresse suivante : direction provinciale de l'équipement, du transport et de la logistique DE BENSLIMANE (sis à avenue des F.A.R-ville de Benslimane), ou peut être retiré auprès du bureau des marchés à la direction provinciale de l'équipement, du transport et de la logistique DE BENSLIMANE. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de 500 000,00 (CINQ CENTS Mille dirhams)). Il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier, et dématérialisé.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE est fixée à la somme de : 54 654 600.30 dh (Cinquante-quatre millions six cent cinquante-quatre mille six cents dirhams et trente centimes TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 5 et 11 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent Obligatoirement déposer leurs plis, par voie électronique dans le portail des marchés de l'État.

Il est prévu une visite des lieux le 18/03/2025 à 10 h Le lieu de départ est le siège de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE. Il est fortement recommandé aux concurrents d'y participer.

Pour le dossier technique :

Pour les concurrents installés au Maroc :
Les concurrents devront fournir une copie du certificat de qualification et de classification justifiant du secteur, de la classe Minimale et des qualifications suivantes :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
C (ASSAINISSEMENT, CONDUITES, CANNAUX)	S	C1 (RESEAUX DE CONDUITES SOUS PRESSION DE PETIT DIAMETRE INFÉRIEUR OU ÉGAL A 400 MM ET OUVRAGES ANNEXES)

Pour les concurrents non installés au Maroc
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 1082/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
RÉGION DRAA TAFILALT
PROVINCE D'OUARZAZATE
COMMUNE D'OUARZAZATE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° : 07/TDT/2025

Le 25 Mars 2025 à (10 h) Dix heures, il sera procédé, à la salle des réunions de la commune d'Ouarzazate, sise à avenue Mohamed V, Commune d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour : **Travaux d'aménagement des places publiques à la Commune d'Ouarzazate, Province d'Ouarzazate, Région Draa Tafilalt.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma,

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **20.000,00 dhs (Vingt mille dirhams).**

Il doit être établi au nom de la Commune d'Ouarzazate.
L'estimation des coûts des travaux établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de: **1.210.200,00Dhs (Un million deux cent dix mille deux cent Dirhams) TTC ;**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.
* Dossier technique composé de :
Une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises de Bâtiment et de Travaux Publics (Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau)
Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et la qualification exigée sont :

Qualification

Classe	4
Secteur	B Travaux routiers et voirie urbaine
Qualification	B1 (Travaux de terrassements routiers courants) B11 (Travaux de dallage et bétonnage de la voirie urbaine)

N° 1080/PA

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني
الإسكندرية الجديدة للتربية والتكوين
المديرية الإقليمية لآسكندرية

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS NATIONAUX N° : 15-21/ZAG/2025
SEANCE PUBLIQUE

Le 25 et 26 MARS 2025, à partir de 10 h 00 mn du matin, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation Draa-Tafilalet à Zagora (salle des réunions), sis au quartier administratif Zagora, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts nationaux sur offres de prix pour :

AOO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS DHS TTC	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (DHS)	DATES ET HEURES D'OUVERTURE DES PLIS
15/ZAG/2025	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 ESPACES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES REPARTIS SUR 04 CT - PROVINCE DE ZAGORA.	1 309 452.00 Un Million Trois Cent Neuf Mille Quatre Cent Cinquante Deux	26 000.00 Vingt Six Mille	25 /03/2025 à 10h00 mn
16/ZAG/2025	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 05 ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, REPARTIS SUR 02 CT - PROVINCE DE ZAGORA.	904 722.00 Neuf Cent Quatre Mille Sept Cent Vingt Deux	18 000.00 Dix Huit Mille	
17/ZAG/2025	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 07 ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, REPARTIS SUR 02 CT - PROVINCE DE ZAGORA.	1 293 180.00 Un Million Deux Cent Quatre Vingt Treize Mille Cent Quatre Vingt	25 000.00 Vingt Cinq Mille	
18/ZAG/2025	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 08 ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, REPARTIS SUR 04 CT - PROVINCE DE ZAGORA.	1 279 332.00 Un Million Deux Cent Soixante Dix Neuf Mille Trois Cent Trente Deux	25 000.00 Vingt Cinq Mille	26 /03/2025 à 10h00 mn
19/ZAG/2025	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 03 ETABLISSEMENTS SCOLAIRES A LA CT : N°KOB, PROVINCE DE ZAGORA.	1 001 850.00 Un Million Mille Huit Cent Cinquante	20 000.00 Vingt Mille	
20/ZAG/2025	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 04 ETABLISSEMENTS SCOLAIRES A LA CT : N°KOB, PROVINCE DE ZAGORA.	1 203 966.00 Un Million Deux Cent Trois Mille Neuf Cent Soixante Six	24 000.00 Vingt Quatre Mille	
21/ZAG/2025	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 08 ETABLISSEMENTS SCOLAIRES A LA CT : ERROUHA, PROVINCE DE ZAGORA.	1 280 970.00 Un Million Deux Cent Quatre Vingt Mille Neuf Cent Soixante Dix	25 000.00 Vingt Cinq Mille	

Les dossiers des appels d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessibles à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 09 du règlement de consultation.

N° 1081/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE
 DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'AZILAL
 SECRETARIAT
 GENERAL
 D.R.F.H
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT
 N° : 05/2025/BG/PAZ
 Le 25 Mars 2025 à 11h ; il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :
 -Achat de carburants et lubrifiants pour le fonctionnement du Parc auto

Provincial d'Azilal- Province d'Azilal .
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse ; www.marches-publics.gov.ma
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six cent quatre-vingt-treize Mille deux cent dix-neuf Dirhams, 50 cts (693 219,50 DH)
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Treize Mille Dirhams, 00 Centimes, (13 000,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
 N° 1085/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU

DIRECTION GENERALE DES ROUTES
 DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT,
 DU TRANSPORT, ET DE LA LOGISTIQUE DE CASABLANCA SETTAT

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE BENSLIMANE

CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

Objet : Contrôle Extérieur Topographique des Travaux De Dédoulement De La RN1 Du PK 315+500 Au PK 318+700 -Province de Benslimane--

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° BS/03/2025/CFR

OUVERTURE DES PLS LE 25/03/2025

Le 25/03/2025 à 12H ; il sera procédé dans les bureaux de la Caisse pour le Financement des Route à Rabat, sis au N° 12, Avenue Mehdi Ben Barka, Rue Mekki Bitauri, Souissi -Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national sur offres de prix pour la réalisation prestations suivantes :

Contrôle Extérieur Topographique des Travaux De Dédoulement De La RN1 Du PK 315+500 Au PK 318+700 -Province de Benslimane--

Le maître d'ouvrage est la Caisse pour le Financement routier, représentée par son Directeur.
 Le Maître d'Ouvrage Délégué est le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, représenté par la Direction Générale des Routes, la Direction Régionale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca Settata et Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE représentées par leurs directeurs.

La gestion du marché et le suivi des prestations sont confiés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE.

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures ouvrables à l'adresse suivante : direction provinciale de l'équipement, du transport et de la logistique DE BENSLIMANE (sis à avenue des F.A.R-ville de Benslimane), ou peut être retiré auprès du bureau des marchés à la direction provinciale de l'équipement, du transport et de la logistique DE BENSLIMANE . Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de **Cinq Mille (5 000,00) DH** dirhams Il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier, et dématérialisé.

L'estimation du coût des prestations établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE est fixée à la somme de : **502800,00 (-Cinq cent deux mille huit cents dirhams TTC) .**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 5 et 11 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent Obligatoirement déposer leurs plis, par voie électronique dans le portail des marchés de l'Etat.

N° 1083/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU

DIRECTION GENERALE DES ROUTES

DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT

CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE BENSLIMANE

Objet : TRAVAUX DE DEDOUBLEMENT DE LA RN1 DU PK 315+500 AU PK 318+700 -PROVINCE DE BENSLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° BS/02/2025/CFR

OUVERTURE DES PLS LE 26/03/2025

Le 26/03/2025 à 11 h00..... ; il sera procédé dans les bureaux de la Caisse pour le Financement des Route à Rabat, sis au N° 12, Avenue Mehdi Ben Barka, Rue Mekki Bitauri, Souissi -Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres international sur offres de prix pour la réalisation des travaux suivants :

TRAVAUX DE DEDOUBLEMENT DE LA RN1 DU PK 315+500 AU PK 318+700 -PROVINCE DE BENSLIMANE

Le maître d'ouvrage est la Caisse pour le Financement routier, représentée par son Directeur.
 Le Maître d'Ouvrage Délégué est le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, représenté par la Direction Générale des Routes, la Direction Régionale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca-Settata et la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE , représentées par leurs Directeurs

La gestion du marché et le suivi des prestations sont confiés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE.

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures ouvrables à l'adresse suivante : direction provinciale de l'équipement, du transport et de la logistique DE BENSLIMANE (sis à avenue des F.A.R-ville de Benslimane), ou peut être retiré auprès du bureau des marchés à la direction provinciale de l'équipement, du transport et de la logistique DE BENSLIMANE. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de 500 000,00 (CINQ CENTS Mille dirhams)). Il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier, et dématérialisé.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE est fixée à la somme de : 34 131 715,69 dh (TRENTE QUATRE MILLIONS CENT TRENTE ET UN MILLE SEPT CENT QUINZE DIRHAMS ET 69 CENTIMES TTC) .

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 5 et 11 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent Obligatoirement déposer leurs plis, par voie électronique dans le portail des marchés de l'Etat.

Il est prévu une visite des lieux le 20/03/2025 à 10 h Le lieu de départ est le siège de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE . Il est fortement recommandé aux concurrents d'y participer.

Pour le dossier technique :
 Pour les concurrents installés au Maroc :
 Les concurrents devront fournir une copie du certificat de qualification et de classification justifiant du secteur, de la classe Minimale et des qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGEES
B (Travaux routiers et voirie urbaine)	1	B1 (Travaux de terrassements routiers courants) B3 (Ouvrages d'assainissement routiers et traitement de l'environnement) B6 (Assises traités et enrobés à chaud)
J (électricité)	2	J4 (Travaux d'éclairage public)

Pour les concurrents non installés au Maroc
 Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 1084/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU

DIRECTION GENERALE DES ROUTES

DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT

CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE BENSLIMANE

Objet : Travaux de déplacement des réseaux électriques HTA/BT aérien SRM/CS au niveau de la RR 313 du PK 5+500 au PK 13+000 –Province de Benslimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° BS/04/2025/CFR

OUVERTURE DES PLIS LE 27/03/2025

Le 27/03/2025 à 11h00.... ; il sera procédé dans les bureaux de la Caisse pour le Financement des Route à Rabat, sis au N° 12, Avenue Mehdi Ben Barka, Rue Mekki Bitouri, Souissi –Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres international sur offres de prix pour la réalisation des travaux suivants :

Travaux de déplacement des réseaux électriques HTA/BT aérien SRM/CS au niveau de la RR 313 du PK 5+500 au PK 13+000 –Province de Benslimane

Le maître d'ouvrage est la Caisse pour le Financement routier, représentée par son Directeur.
Le Maître d'Ouvrage Délégué est le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, représenté par la Direction Générale des Routes, la Direction Régionale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca-Settat et la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE , représentées par leurs Directeurs

La gestion du marché et le suivi des prestations sont confiés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE.

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures ouvrables à l'adresse suivante : direction provinciale de l'équipement, du transport et de la logistique DE BENSLIMANE (sis à avenue des F.A.R-ville de Benslimane), ou peut être retiré auprès du bureau des marchés à la direction provinciale de l'équipement, du transport et de la logistique DE BENSLIMANE. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de 232 000,00 (Deux cent trente-deux Mille dirhams)). Il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier, et dématérialisé.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE est fixée à la somme de : 15 471 486,72 dh TTC (Quinze millions quatre cent soixante onze mille quatre cent quatre vingt six dirhams et 72 centimes TTC) .

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 5 et 11 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent Obligatoirement déposer leurs plis, par voie électronique dans le portail des marchés de l'Etat.

Il est prévu une visite des lieux le 21/03/2025 à 10 heures Le lieu de départ est le siège de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE . Il est fortement recommandé aux concurrents d'y participer.

Pour le dossier technique :

Pour les concurrents installés au Maroc :
Les concurrents devront fournir une copie du certificat de qualification et de classification justifiant du secteur, de la classe Minimale et des qualifications suivantes :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
J (ELECTRICITE)	1	J6 (Réalisation de réseau électrique MT et transformation MT-BT et réseaux basse tension

- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément des services de l'ONEE pour les travaux pour tiers MT/BT1 au minimum : Construction des réseaux MT-BT.
- Trois (03) attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrage, publics ou privés, ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations similaires (montant supérieur à 15Mdh)

Pour les concurrents non installés au Maroc
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 1086/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU

DIRECTION GENERALE DES ROUTES
DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT, ET DE LA LOGISTIQUE DE CASABLANCA SETTAT

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE BENSLIMANE

CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

Objet : Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des Travaux de dédoublement de la RN1 du PK 315+500 au PK 318+700 -Province de Benslimane-

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° BS/05/2025/CFR

OUVERTURE DES PLIS LE 26/03/2025

Le 26/03/2025 à 12 h ; il sera procédé dans les bureaux de la Caisse pour le Financement des Route à Rabat, sis au N° 12, Avenue Mehdi Ben Barka, Rue Mekki Bitouri, Souissi –Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national sur offres de prix pour la réalisation prestations suivantes :

Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des Travaux de dédoublement de la RN1 du PK 315+500 au PK 318+700 -Province de Benslimane-

Le maître d'ouvrage est la Caisse pour le Financement routier, représentée par son Directeur.
Le Maître d'Ouvrage Délégué est le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, représenté par la Direction Générale des Routes, la Direction Régionale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca Settat et la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de BENSLIMANE représentés par leurs directeurs

La gestion du marché et le suivi des prestations sont confiés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE.

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures ouvrables à l'adresse suivante : direction provinciale de l'équipement, du transport et de la logistique DE BENSLIMANE (sis à avenue des F.A.R-ville de Benslimane), ou peut être retiré auprès du bureau des marchés à la direction provinciale de l'équipement, du transport et de la logistique DE BENSLIMANE . Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de : **6900,00 (Six mille neuf cents dirhams)** . Il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier, et dématérialisé.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE est fixée à la somme de : **466 374,00 (Quatre cent soixante-six mille trois cent soixante-quatorze dirhams TTC) .**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 4, 5 , 10 et 11 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent Obligatoirement déposer leurs plis, par voie électronique dans le portail des marchés de l'Etat.

Les concurrents devront fournir une copie du certificat de qualification et de classification justifiant du secteur, de la catégorie Minimale et des qualifications suivantes :

Secteur	Catégorie	Qualifications exigées
CQ : Contrôle de qualité	CQ.3 (contrôle des travaux de terrassements et de chaussée à base de graves non traités) ; CQ.4 (contrôle des travaux de chaussée à base de graves traités aux liants hydrocarbonés) ; CQ.5 contrôle des travaux des chaussées bitumineuses types 2. CQ.7 contrôle des travaux des ouvrages courant (ouvrages dalots/buses et pont à faible portée, ouvrage hydrauliques, ouvrages agricoles, ouvrages d'assainissement et eau potable.	2
	CQ16 Contrôle de la qualité de signalisation horizontale CQ17 Contrôle de la qualité de signalisation verticale	

N° 1087/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse,
de la Culture et de la
Communication
Département
de la Jeunesse
Avis d'appel d'offres
ouvert international
sur offres des prix
N° : 11/ 2025
Le...15 Avril 2025 à
10h30min, Il sera procédé
dans la salle de réunion
principale du Département
de la Jeunesse, sis
51 Avenue IBN Sina
Agdal Rabat à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert international
sur offre de prix N°
11/ 2025 ayant pour objet:
Etude relative à L'Urbanisation
du système d'information
(USI) et à

l'élaboration du plan de
transformation digitale
du Ministère de la Jeunesse,
de la Culture et de la
Communication - Département
de la Jeunesse -En lot unique-.
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à
partir du portail des marchés
publics accessible à
l'adresse: www.marches-
publics.gov.ma
L'estimation des coûts
des prestations établie
par le maître d'ouvrage
est fixée à la somme de 3
780 000,00 dirhams TTC
(TROIS MILLIONS SEPT
CENT QUATRE VINGT
MILLE DIRHAMS TTC)
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
50.000,00 DH (CIN-

QUANTE MILLE DIRHAMS)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt
des dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
30, 31, 32 et 34 du décret
relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers
par voie électronique
dans le portail des marchés
publics accessible à
l'adresse www.marches-
publics.gov.ma
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n°09 du
règlement de consultation.

N° 1092/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES

**AVIS RECTIFICATIF D'APPEL
D'OFFRES SIMPLIFIE OUVERT N° :
13/2025/BRO**

Le 18/03/2025 à partir de 11 heures, il sera procédé, au siège du Conseil de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°13/2025/BRO :

**CONTROLE DE QUALITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES OUVRAGES
D'ASSAINISSEMENT SUR LES PISTES RURALES OUVERTES PAR LE PARC
REGIONAL DES ENGIN DU CONSEIL DE LA REGION DE L'ORIENTAL AU
NIVEAU DES PROVINCES DE NADOR ET DRIOUCH**

Au lieu de :

Le 04/03/2025 à partir de 11 heures, il sera procédé, au siège du Conseil de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°13/2025/BRO :

Objet : **CONTROLE DE QUALITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES
OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT SUR LES PISTES RURALES OUVERTES PAR LE
PARC REGIONAL DES ENGIN DU CONSEIL DE LA REGION DE L'ORIENTAL AU
NIVEAU DES PROVINCES DE JERADA ET FIGUIG.**

N° 1089/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES

**AVIS RECTIFICATIF D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE
N° : 12/2025/BRO**

Le 18/03/2025 à partir de 10 heures, il sera procédé, au siège du Conseil de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°12/2025/BRO

Au lieu de :

Le 04/03/2025 à partir de 10 heures, il sera procédé, au siège du Conseil de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°12/2025/BRO

N° 1088/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES

**AVIS RECTIFICATIF D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE
N° : 14/2025/BRO**

Le 19/03/2025 à partir de 10 heures, il sera procédé, au siège du Conseil de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°14/2025/BRO

Au lieu de :

Le 04/03/2025 à partir de 10 heures, il sera procédé, au siège du Conseil de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°14/2025/BRO

N° 1090/PA

المملكة المغربية
وزارة الشباب
والثقافة والترفيه
قطاع الشباب
Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse,
de la Culture et de la Communication
Département de la Jeunesse

**Avis d'appel d'offres ouvert International
N°14/2025**

Le 25 Mars 2025 à 11 h , Il sera procédé dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international, sur offres des prix, n°14/2025, pour objet : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CONFERENCE, D'UNE ADMINISTRATION ET D'UNE UNITE D'HEBERGEMENT POUR PMR, AU COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNIKA A BOUZNIKA.PARTIE II : ADMINISTRATION ET UNITE D'HEBERGEMENT POUR PMR.- LOT UNIQUE-**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :14 354 239,20 DH TTC(QUATORZE MILLIONSTROIS CENTCINQUANTE QUATREMILLE DEUX CENTTRENTE NEUF DIRHAMS ET VINGT CENTTIMES TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 240.000,00 Dhs (DEUX CENT QUARANTE MILLE DE DIRHAMS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Pour les concurrents installés au Maroc.
Une copie légalisée (certifié conforme à l'originale) du certificat de qualification et de classification, il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes : dans les secteurs, classes et qualifications suivants :

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
A : Construction	A2 : Travaux courants en béton armé – Maçonnerie pour bâtiment	2

Pour les concurrents non installés au Maroc
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de consultation.

N° 1091/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS
ACADÉMIE
RÉGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE
FORMATION
DE LA RÉGION
CASABLANCA-
SETTAT
DIRECTION
PROVINCIALE
D'EL JADIDA
Avis d'appel d'offres
ouvert national « au
rabais ou à majoration »
n° : 04J/INV/2025 du
24/03/2025 à 10h
Le 24/03/2025 à 10h, il
sera procédé, dans les Bu-
reaux de la Direction Pro-
vinciale de l'AREF C-S
d'El Jadida, sis à 01 rue
Victor Hugo à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert national «
au rabais ou à majoration
» N°: 04J/INV/2024 du
24/03/2025 pour : TRA-
VAUX DE CONSTRU-
CTION DU LYCEE
QUALIFIANT AL
MOUATAMID IBN
ABBAD A LA COM-
MUNE TERRITORIALE
SIDI ABED. PROVINCE
D'EL JADIDA.
Le dossier d'appel d'of-
fres doit être téléchargé à

partir du portail des mar-
chés publics accessible à
l'adresse: www.marches-
publics.gov.ma.
L'estimation des coûts
des prestations établie
par le maître d'ouvrage
est fixée à la somme de :
7 410 165,30 Dhs (Sept
Million Quatre Cent Dix
Mille Cent Soixante Cinq
Dirhams Trente Cen-
times).
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme
de : 148 000,00 Dhs (Cent
Quarante Huit Mille Di-
rhams).
Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt
des dossiers des concu-
rrents doivent être
conformes aux disposi-
tions des articles 30, 32 et
34 du décret relatif aux
marchés publics
Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers
par voie électronique
dans le portail des mar-
chés publics accessible à
l'adresse www.marches-
publics.gov.ma.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles pré-
vues par l'article n° 09 du
règlement de consulta-
tion.
N° 1095/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE

DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET MARCHES
SERVICE DES
MARCHES
AVIS DE LA CONSUL-
TATION ARCHITECTU-
RALE OUVERTE
N°03/BG/CA/2025
Le 24 Mars 2025 à 10H, il
sera procédé, dans la salle
des réunions du secré-
tariat général de la province
d'Ouarzazate sis à Avenue
Mohamed VI, Ouarzazate
à l'ouverture des plis rela-
tifs à la consultation ar-
chitecturale ouverte pour
les ETUDES ARCHITEC-
TURALES ET SUIVI DES
TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN
LOGEMENT DE FONC-
TION SIS AU BOULE-
VARD HASSAN II A LA
VILLE D'OUARZAZATE
Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut
être retiré au service des
marchés du Secrétariat
Général de la province
d'Ouarzazate, il peut éga-
lement être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics
http://www.marchespu-
blics.gov.ma
Le budget prévisionnel

maximum, hors taxes,
pour l'exécution des tra-
vaux à réaliser est d'un
Million Six Cent Soixante
Mille Dirhams (1 660
000,00 dh HT).
Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 103, 104 et 105 du dé-
cret 2-22-431 du 08 Mars
2023 relatif aux marchés
publics.
Les architectes peuvent :
-Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au bureau
d'ordre du secrétariat gé-
néral de la province
d'Ouarzazate sis à avenue
Mohamed VI Ouarzazate.
-Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
Bureau précité
-Soit les remettre directe-
ment au président de la
commission d'appel d'of-
fres au début de la séance
et avant l'ouverture des
plis.
Une visite des lieux obli-
gatoire, sera organisée le
18/03/2025 à 11 heures à
la Division D'équipement
/Secrétariat Générale De
La Province D'Ouarza-
zate.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 06 du règle-

ment de la consultation
architecturale.
N° 1096/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA MARRAKECH-
SAFI
PREFECTURE DE
MARRAKECH
CERCLE BOUR
CAIDAT HARBIL
COMMUNE HARBIL
DIRECTION DES SER-
VICES COMMUNAL
DIVISION DES
AFFAIRES T/J/E/S
SERVICE DES
MARCHES
ET TRAVAUX
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIE N : 6/2025
Le 17/03/2025 à 11 h00 ;
il sera procédé dans les
bureaux de monsieur le
président de la commune
Harbil, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres simplifié sur offres de
prix pour Travaux :
ASSISTANCE TECH-
NIQUE AU SUIVI DU
MARCHÉ NÉGOCIÉ ET
À L'OUVERTURE DES
PLIS DE L'APPEL D'OF-
FRE RELATIF À LA GES-
TION DÉLÉGUÉE DU
SERVICE PUBLIC DE
COLLECTE ET D'ÉVA-
CUATION DES DÉ-

CHETS MÉNAGERS ET
ASSIMILÉS, AINSI
QU'AU NETTOYEMENT
À LA COMMUNE DE
HARBIL
Le dossier d'appel
d'offres doit être
téléchargé à
partir du portail
des marchés de
l'Etat : www.marchespu-
blics.gov.ma.
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme
de : Trois Mille six cent Di-
rhams (3 600,00 dh) L'esti-
mation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : 180 000.00
Dirhams (Cent quatre-
vingt mille Dhs 00 cts).
Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles 27, 28 et
29 du décret n° 2.22-431
du 08/03/2023 relatif aux
marchés publics.
Les concurrents doivent
obligatoirement déposer
leurs plis électroniqu-
ement via le portail des
marchés publics
(www.marchespublics.go
v.ma).
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
dans le règlement de
consultation (Article 5).
N° 1097/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE DE BERKANE

AVIS DE RECTIFICATION ET DE REPORT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL N° BER 03/2025.

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique de Berkane, annonce au public que l'avis d'appel d'offre ouvert national n° Ber 03/2025 relatif aux : Travaux de construction des ouvrages de franchissement sur des pistes rurales dans les communes Fezouane, Madagh, Zegzel et Sidi bouhria, Province de Berkane.

portent les rectifications suivantes :

- Avis d'appel d'offre ouvert National au lieu d'avis d'appel d'offre ouvert International.

Le reste de l'avis reste sans changement.

- La qualification et la classe exigée :

Secteur	Classe	Qualification exigée
B-TRAVAUX ROUTIERS ET VOIRIE URBAINE	2	B3 : OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT ROUTIERS ET TRAITEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Au lieu :

La qualification et la classe exigée :

Secteur	Classe	Qualification exigée
D-Construction d'Œuvre d'Art	2	D1 : Ouvrages d'Art courants en Béton Armé

- Des changements ont été introduits au niveau du CPS et RC.
- La date d'ouverture des plis prévue pour Le 04/03/2025 à Onze(11) heures est reportée au 13/03/2025 à Onze (11) heures.

N° 1093/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE LA PROVINCE DE SAFI
COMMUNE EL GHIAE

Annonce d'enchère publique n°01/2025

Le Président de la commune El ghiate, annonce qu'une séance de courtage public aura lieu au siège annexe de la commune El ghiate, Lundi 31 Mars 2025, à onze heures (11.00) du matin, pour vendre un ensemble d'articles appartenant à la commune, qui sont les suivants :

- Véhicules :

N° de lot	Voiture	Type	Immatriculation	Prix d'ouverture de vente en dhs	Date de début d'utilisation
1	Ambulance	Renault trafic	J 189115	20.000	30/12/2013
2	Service	Peugeot Partner	J 152418	10.000	24/03/2006

- Objets et outils utilisés :

N° de lot	Type d'objets et outils d'occasion	Prix d'ouverture de vente en dhs
3	2 Tentes - 1 réfrigérateur - 3 moteurs de voiture - 1 châssis - 6 batteries - 40 transfo - 2 grandes palettes en fer - 4 grandes presses à imprimer - 5 petites presses à imprimer - 1 écran d'ordinateur - 3 unités centrales informatiques - 1 palette de 15 tiroirs - 2 tiroirs de bureau en fer - 3 boîtes de fer électrique (80°60cm) - 23 tapis - 18 rideaux de bang (2m de longueur/0,70 de largeur/0,40 de hauteur) - 4 rideaux de bang (2m de longueur/0,70 de largeur/0,20 de hauteur) - 1 moto Invalide - 8 pneus camion - 44 pneus voiture - 31 chaises	5000

Toute personne concernée peut inspecter les véhicules, outils et équipements d'occasion pendant les jours ouvrables de 8h30 à 14h00, à compter de la date de publication de cette annonce, dans la cour située entre le siège commune El Ghiate et la Caidat, ainsi comme entrepôt de la commune (téléphone du responsable : 0662137023)

Conditions particulières :

Pour participer à cette enchère : Le dossier doit comprendre :

- les documents cités à l'article 11 du cahier des charges (à télécharger de : (www.marchespublics.gov.ma)
- Reçu de la garantie temporaire 10.000 dhs, qui doit être déposée auprès de la Perception Sebti Gzoula.
- Le prix total de vente des articles sera payé au comptant et immédiatement sur place, majoré de 10 %.
- Pour les véhicules, et avant leur retrait, 12% du prix de vente doivent être versés à la Société Nationale des Transports et de la Logistique à Rabat.
- Les articles sont transportés de la commune immédiatement après l'achèvement des procédures de vente et de paiement dans 8 jours maximum.
- La carte nationale d'identité ou tout document officiel prouvant l'identité de la personne à qui la l'enchère a été désignée doit être présentée.

N° 1094/PA

BORN2BOOK MOROCCO Société à responsabilité limitée d'associé unique Au capital de 100.000,00 dirhams

Siège social : 191 BD FOUARAT HAY ADIL 3EME ETAGE, EL HAY MOHAMMADI, CASABLANCA RC N° : 412787 / CASABLANCA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/12/2024, l'associé unique de la Société dite BORN2BOOK MOROCCO SARL AU, au Capital de 100.000,00 Dirhams, sise à CASABLANCA, 191 BD FOUARAT HAY ADIL 3EME ETAGE, EL HAY MOHAMMADI a décidé ce qui suit :

- La dissolution anticipée de la Société.
- Nomination de Mr. BOUSBINA ADIL en qualité de liquidateur de la Société.
- Siège de liquidation fixé à : 191 BD FOUARAT HAY ADIL 3EME ETAGE, EL HAY MOHAMMADI, CASABLANCA.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 15.01.2025 sous le N° 952596.

N° 1098/PA

"SAN.HYGIENE" SARL A.U

Aux termes d'un procès-verbal de L'Assemblée Générale Extraordinaire à MEKNES en date du 21/11/2024, il a été décidé ce qui suit :

I- La Ratification de la Cession des Parts Sociales intervenue entre Mme KAMALI MIRYEME et Mme BELLA-RABI SANAE, en tant que cédantes de la totalité de leurs parts sociales soit Cent (100) parts sociales, leurs appartenant dans ladite société.

Et Mr SYLLA ALHASSANE, en tant que cessionnaire des dites parts.

Par conséquence les articles 7 et 8 des statuts sont modifiés. II-La démission de la gérante Mme KAMALI MIRYEME et la nomination de Mr SYLLA ALHASSANE en qualité de gérant unique pour une durée illimitée.

III- La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

IV- Etablissement des statuts refondus.

Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 26/12/2024.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 1099/PA

OJ EVENT CONSTITUTION

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca 31-01-2025, il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont :

- Dénomination : « OJ EVENT » S.A.R.L
- Objet :
- Traitement
- Location de matériels de fêtes
- Travaux divers, travaux tout corps d'état.
- Import-export
- Négoce
- SIEGE SOCIAL : N° 276 BD IBN TACHEFINE 3eme ETAGE - CASABLANCA - DUREE : 99 ans.
- CAPITAL : Fixé à 100.000,00 Dirhams et attribués à : Mrs OJBARA

TAHA et OJBARA SOFIANE.

GERANCE : Confiée à : Mrs OJBARA TAHA et OJBARA SOFIANE

Les actes relatifs à l'administration de la société, sont signés séparément par : M. OJBARA TAHA ou M. OJBARA SOFIANE - EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 Décembre - BENEFICES : 5 % à la réserve légale, le solde est suivant décision des associés soit distribué soit reporté soit mis en réserve.

Le dépôt légal a été effectué au G.T.C de Casablanca le 27 février 2025 sous le N° 960619.

N° 1100/PA

WELCO PREST

I/ Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca 13 Novembre 2024, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont :

- Dénomination : WELCO PREST S.A.R.L. a.u.
- OBJET :
- Intermédiaire du transfert d'argent,
- Les opérations de paiement de factures, de billetterie, de change, de service, de prise de rendez-vous.
- Import-export
- Négoce

SIEGE SOCIAL : HAY MOULAY RACHID, IMMEUBLE G.GARAGE N° 02, RUE 17, BOURNAZEL - CASABLANCA - DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 100.000,00 Dirhams divisés en 1000 parts de 100 dirhams

Chacune entièrement libérées en espèce et qui ont été attribuées

En totalité à Mme CHAOUKI HAKIMA Associée unique.

GERANCE : Confiée à Mme CHAOUKI HAKIMA pour une durée illimitée.

EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 Décembre.

BENEFICES : 5 % à la réserve légale, le solde est suivant décision de l'associé unique soit distribué soit reporté soit mis en réserve.

II/ Le dépôt légal a été effectué au G.T.C de Casablanca le 11 Décembre 2024 sous le N° 947308.

POUR EXTRAIT ET MENTION LA GERANTE - UNIQUE

N° 1101/PA

Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/01/2025, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont :

- Dénomination : STE RIFFI DESIGN
- Siège social : HAY ARRID 1 RUE 24 N 5 NADAR.
- Capital social : 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune attribués comme suit :
- Mr KARBA IBRAHIM : 100.000,00 Dh.
- Durée : 99ans.
- Objet : TRAVAUX DE FINITION.

Gérance: La société sera gérée pour une durée indéterminée par M KARBA IBRAHIM.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère Instance de Berkane le 05/02/2025

sous N° 563/2025. N° 1102/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE TAROUDANT CT LAGFIFAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° 01/2025

Le 24/03/2025 à 11 heures, Il sera procédé dans le siège de la commune Lagfifat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix, pour : « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA LIAISON ROUTIERE VOIE EXPRESS -DOUAR LAHDIB

ZAOUIAT SIDI AYAD CT LAGFIFAT ,PROVINCE DE TAROUDANT ».

Le dossier d'appel d'offres être téléchargé à partir du portail des marchés public, à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinquante mille dirhams "50000.00 dhs"

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de (3 728 980.00) trois millions sept cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt Dirham toutes taxes comprises

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-31-32-34 ET 135 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 23-06-2023.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4du règlement de consultation.

N° 1103/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE TAROUDANT CT LAGFIFAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° 02/2025

Le 25/03/2025 à 11 heures, Il sera procédé dans le siège de la commune Lagfifat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix, pour :

« TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA LIAISON ROUTIERE LA-GHOUIBA - VOIE EXPRESS CT LAGFIFAT ,PROVINCE DE TAROUDANT ».

Le dossier d'appel d'offres être téléchargé à partir du portail des marchés public, à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trente mille dirhams "30000.00 dhs"

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de (1 612 041.00) un million six cent douze mille quarante et un Dirham

toutes taxes comprises

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-31-32-34 ET 135 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 23-06-2023.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4du règlement de consultation.

N° 1104/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE TAROUDANT CT LAGFIFAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° 03/2025

Le 26/03/2025 à 11 heures, Il sera procédé dans le siège de la commune Lagfifat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix, pour :

« TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA LIAISON ROUTIERE DOUAR ZRAGFA-KRAOUI CT LAGFIFAT ,PROVINCE DE TAROUDANT ».

Le dossier d'appel d'offres être téléchargé à partir du portail des marchés public, à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trente mille dirhams "30000.00 dhs"

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de (1 990 878.00) un million neuf cent quatre-vingt dix mille huit cent soixante dix-huit Dirham toutes taxes comprises

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-31-32-34 ET 135 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 23-06-2023.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4du règlement de consultation.

N° 1105/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'EL JADIDA SECRETARIAT GENERAL D.A.A/S.B.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE N°04/2025/BG

Le 14 mars 2025 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de la Province d'El Jadida dans la salle des

réunions au siège de la province El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert SIMPLIFIE sur offres des prix N°04/2025/BG du 14 mars 2025 pour : FOURNITURE ET POSE DU CABLAGE FIBRE OPTIQUE AU NIVEAU DU SIEGE DE LA PROVINCE EL JADIDA.

Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme comme suit : 52.920,00dh (cinquante-deux mille neuf cent vingt dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : mille dirhams (1.000,00 dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

La documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposé dans le bureau de la Division des affaires administratives /service du budget et marchés Province d'El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis en séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis ou transmis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 1106/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR WILAYA DE LA REGION FES MEKNES PREFECTURE DE FES COMMUNE DE FES ARRONDISSEMENT DE FES MEDINA DIRECTION ES SERVICES

SERVICE DES MARCHES ET COMPATIBILITE AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° 5/2025

Le 27/03/2025 à 10 Heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Président de l'Arrondissement de Fès Médina sis au Boulevard Allal Fassi Batha Fès, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix pour :

Fourniture et pose de luminaire LED pour l'entretien d'éclairage public de Fès Médina

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 3 663 000.00 DHS TTC (Trois millions six cent soixante trois mille di-

rhams TTC) Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 60 000,00 Dhs (Soixante mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voies électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation

NB : *Les concurrent doivent déposer les prospectus de tous les articles auprès de bureau de secrétariat particulier du Président au plus tard le 26/03/2025 à partir de 10h00 ou remis, séance tenante, au président de la Commission d'appel d'offres.

*Les prospectus non présentés ou jugés non conformes aux spécifications exigées par le maître d'ouvrage entraînera le rejet d'office de l'offre.

N° 1107/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA CONSEIL DE PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

SERVICE DES FINANCES, MARCHES, PATRIMOINE ET MATERIEL

BUREAU DES ACHAT ET MARCHES

Avis d'appel d'offres ouvert sur offres des prix N°01/2025/CPCAB

Le Jeudi 27 Mars 2025 à 11h00, Il sera procédé, dans le bureau du Monsieur le Président du Conseil Provincial de Chtouka Ait Baha, sis au siège du conseil, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix n° 01/2025/CPCAB pour : Acquisition d'une voiture de service

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Deux cent mille dirhams TTC (200 000,00 Dhs TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé de : Trois mille huit cents dirhams (3 800,00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 431-22-2 pris le 15 Shaaban 1444 correspondant au 8 mars 2023, relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

N° 1108/PA

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,
Notre avenir**

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox





Les arbitres français menacent d'un droit de retrait

Les arbitres d'élite du football français exerceront "leur droit de retrait" en cas "de nouvelle atteinte à leur sphère privée, les mettant en danger, eux ou leurs proches", a fait savoir jeudi le SAFE, leur syndicat.

Le Syndicat des arbitres du football d'élite (SAFE) s'exprimait après une rencontre au ministère des Sports à la suite "des propos inacceptables prononcés par le président de l'Olympique de Marseille, et au déferlement de haine qui s'en est suivi", à l'encontre de Jeremy Stinat, arbitre de la défaite de l'OM à Auxerre 3-0 samedi dernier.

Furieux de l'arbitrage de M. Stinat, Pablo Longoria, le président marseillais, avait lancé après la rencontre: "C'est de la vraie corruption!" en passant devant

les journalistes dans les couloirs du stade Abbé-Deschamps, des propos qui lui ont valu une suspension de quinze matches ferme de la part de la commission de discipline de la LFP mercredi.

Ses propos ont suscité une levée de boucliers dans le monde du foot français, et ont été dénoncés notamment par la ministre des Sports Marie Baracq, le président de la FFF Philippe Diallo ou le directeur de l'arbitrage Antony Gautier.

La rencontre avec la ministre, puis Philippe Diallo et le patron de la Ligue (LFP) Vincent Labrune "a permis aux arbitres de s'assurer qu'ils avaient le soutien des pouvoirs politiques et sportifs pour qu'un tel dérapage ne puisse plus jamais se reproduire dans les champion-

nats français" estime le SAFE qui brandit donc toute fois la menace d'un droit de retrait en cas de récidive.

Le syndicat indique également "s'associer à la démarche de (leur) collègue Jérémie Stinat en vue de saisir un juge d'instruction du Tribunal Judiciaire de Paris d'une plainte avec constitution de partie civile" comme l'ensemble "des arbitres centraux, arbitres assistants et arbitres vidéo des championnats professionnels" précise-t-il.

Jérémy Stinat a porté plainte après avoir retrouvé les pneus de ses véhicules crevés chez lui, dans les Landes sans que le parquet n'évoque "en l'état" de "lien avéré" avec sa profession, les faits s'étant produits avant la rencontre Auxerre-OM.

Eliminatoires du Mondial-2026

Le Maroc affronte le Niger et la Tanzanie à Oujda

La sélection nationale affrontera le Niger, le 21 mars et la Tanzanie, le 25 mars, au stade d'Honneur d'Oujda, dans le cadre des éliminatoires africaines de la Coupe du monde 2026, a annoncé jeudi la Fédération Royale marocaine de football (FRMF).

Les deux matches sont prévus à partir de 21h30, précise la FRMF dans un communiqué.

Ces deux rencontres comptent, respectivement, pour les 5ème et 6e journées du groupe E de ces éliminatoires.

Coupe du Trône

Le tirage au sort des phases finales le 4 mars

Le tirage au sort des phases finales de la Coupe du Trône, saison sportive 2023-2024, aura lieu mardi prochain, a annoncé jeudi la Fédération Royale marocaine de football (FRMF).

La cérémonie du tirage au sort de ces phases finales (des seizièmes de finale jusqu'aux demi-finales) est prévue à partir de 15h00 au Complexe Mohammed VI de football à Maâmora, à Salé, précise la FRMF dans un communiqué.

Le titre de l'édition 2022-2023 a été remporté par le Raja de Casablanca, vainqueur en finale de l'AS FAR (2-1) à Agadir.

Botola Pro D1

Excepté le Chabab, les clubs hôtes s'en tirent à bon compte

Le Difaaâ d'El Jadida a surclassé à domicile l'Union de Touarga sur le score de 1 à 0. Khalid Baba a inscrit l'unique but de la rencontre sur penalty, à la 83e minute de jeu.

Quant au COD de Meknès, il a battu le Hassania d'Agadir par 1 but à 0, lors d'un match disputé au stade d'honneur à Meknès. Le but de la victoire du club meknassi a été inscrit par Ismail Mihrab (87e).

Pour sa part, l'IRT, a assuré l'essentiel en s'offrant, la Jeunesse sportive Soualem sur le court score de 1 à 0. L'unique réalisation de l'IRT a été inscrite par Hamza Elowasti à la 61-ème minute de jeu.

Enfin, le Moghreb de Tétouan s'est imposé sur la pelouse du Chabab de Mohammed par 2 buts à 0. Les deux buts du MAT ont été inscrits par Ayoub Lakhel (47e) et Ismail Benktib (65e).

Cette victoire permet au Moghreb Tétouan, 15e au classement, de porter son actif à 15 points, alors que Chabab Mohammed est lanterne rouge avec 4 unités.

A noter que cette journée devait se poursuivre vendredi avec la programmation de quatre matches opposant le FUS à la RCAZ, le Raja au MAS, l'OCS à l'ASFAR et la RSB au WAC.

Championnat D2

Programme de la 19^{ème} journée

Le championnat D2 de football se poursuivra ce dimanche avec la tenue des matches comptant pour la 19^{ème} journée. Le programme se décline comme suit : CAK-USMO, JSM-WAF, KACM-CJBG, MCO-RBM, RCOZ-OD, USYM-OCK, CAYB-RAC et KAC-SM.

Il y a lieu de signaler que le coup d'envoi des matches sera donné à 15 heures excepté la rencontre opposant le KAC au SM qui se déroulera en nocturne à partir de 22 heures.

Mourinho suspendu quatre matches après un derby houleux



Le Portugais José Mourinho, entraîneur du club turc de Fenerbahçe, a écopé jeudi de quatre matches de suspension et d'une amende pour des propos tenus lundi à l'issue d'un match de championnat face à Galatasaray, a annoncé la Fédération turque de football (TFF).

A l'issue du match nul (0-0) entre les deux équipes ennemies stambouliotes, José Mourinho avait accusé le quatrième arbitre de la rencontre -- et à travers lui l'ensemble des arbitres turcs -- d'impartialité, puis affirmé que "le banc de Galatasaray avait sauté comme des singes" en réaction à une décision arbitrale.

Ces déclarations lui valent des accusations de racisme de la part de Galatasaray, ce que Fenerbahçe réfute, affirmant que les propos de son entraîneur ont été sortis de leur contexte.

Le conseil de discipline de la TFF a prononcé deux matches de suspension à l'encontre du technicien portugais pour ses propos contre le quatrième arbitre et deux matches supplémentaires pour sa déclaration visant le banc de Galatasaray, les jugeant "contraires à l'éthique sportive".

José Mourinho, dont les joueurs accusent six points de retard sur le leader Galatasaray, écope en outre d'une amende de 42.600 euros environ.

Sinner retiré de la liste des prétendants aux Laureus Awards

Suspendu jusqu'au 4 mai après un contrôle positif à un anabolisant, le N.1 mondial Jannik Sinner a été retiré de la liste des prétendants aux Laureus Awards, a annoncé jeudi l'instance qui remet ces prix honorifiques.

Les Laureus Awards sont décernés depuis l'année 2000 par un jury composé d'environ 70 "légendes du sport", selon les organisateurs, qui attribuent au total sept prix aux sportifs et sportives présélectionnés par 1.300 journalistes sportifs mondiaux.

"Après des discussions (...) il a été décidé de retirer la nomination de Jannik Sinner pour le Laureus Award du sportif de l'année", a affirmé dans un communiqué Sean Fitzpatrick, le président de

l'Académie qui décerne ces distinctions.

"Nous avons suivi cette affaire, les décisions des autorités internationales concernées et même si nous notons les circonstances atténuantes invoquées (par Sinner, qui plaide la contamination accidentelle, NDRL), nous estimons que la suspension de trois mois" infligée à l'Italien de 23 ans "rend la nomination caduque". "Jannik et son équipe ont été informés" de cette décision, a assuré M. Fitzpatrick.

Testé positif en mars 2024 au dosto-bol, un produit anabolisant, le triple lauréat en Grand Chelem a été suspendu trois mois après un accord avec l'Agence mondiale antidopage (AMA), annoncé mi-février. Décrié par plusieurs figures

du tennis mondial comme le Suisse Stan Wawrinka ou l'Australien Nick Kyrgios, cet accord privera l'Italien de quatre Masters 1000 (Indian Wells, Miami, Monte-Carlo et Rome) mais pas du Masters 1000 de Rome ni de Roland-Garros, Wimbledon ou l'US Open, les trois tournois du Grand Chelem qui restent à disputer en 2025.

La liste des nominés dans les sept catégories des Laureus Awards doit être dévoilée lundi. Les vainqueurs seront connus le 21 avril.

Plusieurs joueurs de tennis, dont Novak Djokovic en 2024, ont reçu ces dernières années le trophée de sportif de l'année auquel Sinner prétendait jusqu'alors.